



Rapport de présentation des Budgets primitifs 2024

Conseil communautaire du 28 mars 2024

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES FINANCES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 47- grandchambery.fr -  [@GrandChambery](https://twitter.com/GrandChambery) - cmag-agglo.fr



Nouveauté réglementaire pour 2024 dans le cadre du déploiement intégral à l'échelle nationale de la nomenclature M57 : La transmission du budget primitif et de son rapport budgétaire 12 jours calendaires avant la tenue de la séance publique du Conseil communautaire.

La séance étant prévue le jeudi 28 mars 2024, le présent rapport est donc transmis aux conseillers communautaires au plus tard le vendredi 15 mars 2024.

Les DM, BS et CA ne sont pas concernés pour l'instant.

Les données synthétisées dans ce rapport ont été travaillées par chaque commission thématique de Grand Chambéry dans le cadre de la préparation budgétaire, puis par la commission des finances et du contrôle de gestion le 5 mars 2024, puis par le comité des partenaires le 7 mars 2024 au titre de la proposition d'anticiper la hausse du taux de VM au 1^{er} juillet 2024 et enfin par la conférence des Maires le 14 mars 2024.

PREAMBULE - DU DOB 2024 AU BP 2024

Peu de changements à noter entre le DOB et le BP, le budget Mobilité constituant un enjeu majeur de financement et de structuration à partir de 2024 et pour la période 2025 à 2029

Le DOB 2024 s'est tenu le 1^{er} février 2024.

La principale modification portera sur le budget Général en section d'investissement avec un recalage entre 2024 et 2025 des crédits relatifs à la PPI. Il est proposé d'ajuster la prévision budgétaire 2024 à 36 M€ hors reports de crédits 2023 (contre 42 M€ projetés en DOB) et de prévoir le solde en 2025. **Le montant total de la PPI est donc inchangé sur la période 2021/2026 à 158,2 M€, il s'agit simplement d'opérer une modification de prévision de crédits de paiement entre 2 exercices budgétaires au sein d'une même période prospective.**

Un ajustement complémentaire est enfin à opérer sur le montant de l'emprunt en 2024 pour le budget Général après constatation des chiffres définitifs des comptes administratifs 2023. Une enveloppe de 5,5 M€ issue des résultats de clôture 2023 sera affectée à l'investissement ce qui réduira d'autant le recours à l'emprunt en 2024.

- ➔ **La prévision d'emprunt entre le DOB 2024 et le BP 2024 sur le budget Général est donc ajustée de 23,5 à 12,7 M€ selon les 2 points précédents.** Cette situation permet de modérer le recours à l'emprunt dans un contexte persistant de taux d'intérêt élevés, même si une légère baisse des taux semble s'amorcer à l'écriture du présent rapport (ce qui est attendu à partir de la seconde partie de l'année 2024).

Grand Chambéry poursuivra en 2024 un haut niveau d'actions pour répondre aux enjeux structurants présentés dans le DOB le 1^{er} février.

Il s'agira pour Grand Chambéry de :

- **Renforcer** la politique habitat via mon PassRénov,
- **Accompagner** spécifiquement les copropriétés en difficulté afin d'apporter une réponse à un enjeu majeur d'aménagement du territoire,
- **Poursuivre** les aménagements d'infrastructures de déplacement tous modes et notamment en 2024, l'entrée Est/Sud de l'Aire Urbaine de Chambéry (RD1006 + PEM de la Trousse) qui combinerà tous les modes de déplacement,
- **Harmoniser** les tarifications d'eau et d'assainissement à l'échelle des 38 communes, l'exercice 2024 poursuivant l'application de la convergence décidée en décembre 2021 et permettant aussi et ainsi d'investir à haut niveau sur le réseau d'eau potable et d'assainissement,
- **Anticiper** et proposer une hausse du taux de VM dès le 1^{er} juillet 2024 afin de financer des équipements et fonciers supports nécessaires à tout futur développement de l'offre de transports en commun tel le Foncier du nouveau dépôt de bus notamment.
- **Etendre** les possibilités de paiement par CB dans les bus à partir de 2024, dans une logique de modernisation continue des équipements,
- **Lever** des participations publiques locales afin de constituer des capitaux propres d'une future foncière départementale en vue de maîtriser à l'échelle départementale le prix du foncier à destination de l'habitat,
- **Œuvrer** à l'identification de fonciers supports pour le développement d'une déchetterie dans le secteur Sud Agglo et d'un centre commercial de l'économie circulaire.

Le budget qui présente un enjeu majeur de financement dès 2024 est le budget Mobilité. Grand Chambéry mène une triple stratégie :

- **Aménagement d'infrastructures indispensables** au développement de l'offre de transport ;
- **Négociation en 2024 d'un nouveau contrat de DSP effectif au 1^{er} janvier 2025** dont l'objectif premier est la mise en œuvre de ce développement de l'offre ;
- **Coopération à l'échelle métropolitaine avec Cœur de Savoie (Montmélián) et Grand Lac (Aix les Bains)** via la création d'un nouveau syndicat des mobilités, dans un contexte de mise en œuvre de la Zone à faible émission dès le 1^{er} janvier 2025.

Cette stratégie suppose la mobilisation de financements dans un contexte inflationniste qui a renchéri les coûts d'exploitation d'un réseau de transport en commun.

A titre d'exemple, le forfait de charges qui reprend l'ensemble des dépenses annuelles engagées pour l'exploitation du réseau de transports en commun est passé de 23 à 28 M€ entre 2019 et 2024, **du fait principalement du contexte d'inflation et à titre secondaire d'ajustements en matière d'offre.**

Tout développement de l'offre supplémentaire supposera de trouver des moyens nouveaux, une cible initiale de 30 M€ de dépenses ayant été positionnée dans le cadre de la consultation. **Lors des DOB 2023 et 2024, la prospective du budget Mobilité a montré qu'à compter de 2025, le budget est dans l'incapacité d'assurer un financement pérenne du réseau de transport en commun. Le ROB 2023 avait déjà analysé ce risque et préconisé de procéder à une augmentation du taux de VM à 2% au 1^{er} janvier 2025 (contre 1,75% actuellement) afin de sécuriser les équilibres jusqu'en 2029.** Le Comité des Partenaires, réuni le 6 avril 2023, avait donné un avis favorable.

Le financement d'infrastructures « support » relève d'une nouveauté en 2024, afin de saisir des opportunités apparues à la fin de l'année 2023 :

- **L'acquisition d'un tènement immobilier de près de 20 000m²** situé Avenue de la Houille Blanche sur le site des anciens abattoirs et actuellement propriété de la ville de Chambéry. Cette infrastructure permettra de déplacer le dépôt de bus, l'actuel arrivant à saturation et ne permettant pas de procéder « opérationnellement » à un développement de l'offre. **Une première estimation financière est fixée à 1 M€ dans l'attente de l'avis des domaines ;**
- **La reconfiguration du carrefour de la Trousse en Pole d'Echange Multimodal** afin d'offrir une infrastructure « support » tous modes de transport sur le secteur Est/Sud de l'aire urbaine de Chambéry à fort potentiel de développement et d'activité économique. Le projet initial permettait une amélioration significative des conditions de circulation autour du giratoire mais un approfondissement technique opéré fin 2023 permet d'offrir un vrai « pôle de convergence » qui réduira significativement les temps de marches intermédiaires et de ruptures entre modes de déplacement. Ce pôle d'échange unique verra ainsi le jour en 2024 à proximité immédiate d'une nouvelle piste cyclable reconfigurée, des arrêts de covoiturage et d'un parking relais d'une centaine de places. **Le coût ajusté de l'opération s'établit à 1,645 M€ dont 0,7 M€ restent à ce jour à financer après déduction des subventions complémentaires.**

L'année 2024 sera également marquée par le déploiement progressif du paiement par CB dans les bus ainsi qu'une montée supplémentaire de Grand Chambéry au capital de CITIZ (autopartage) et des mesures d'accompagnement complémentaires des entreprises pour le déploiement des PDME.

Il est important de rappeler que le VM est payé par les employeurs (publics et privés) employant 11 salariés ou +. **Cette ressource est dynamique, du fait notamment du développement économique du territoire.** L'année 2023 a permis de constater un produit de VM atteignant 27 M€. Il conviendra de mesurer au 1^{er} semestre 2024 la pérennité de ce volume conformément à la méthodologie de prévision budgétaire qui prévaut pour cette contribution soumise aux aléas économiques. Il est donc proposé de prévoir une enveloppe de 25 M€ en BP 2024 (à taux inchangé 1,75%) et correspondant au produit encaissé en 2022. En fonction des éléments de mesure au 1^{er} semestre 2024, une DM pourra être proposée à la hausse ou à la baisse.

Pour rappel règlementaire, il est important de préciser les modalités de fonctionnement du VM :

- Plafond théorique du taux de VM pour Grand Chambéry en tant qu'EPCI : 1,75% ;
 - Majoration de 0,05% du fait du statut de communauté d'agglomération : 1,80% ;
 - Majoration supplémentaire possible de 0,20% du fait de la présence sur le périmètre communautaire de 1 ou plusieurs communes « touristiques » : jusqu'à 2,00% :
 - o En 2024, la commune de Challes les Eaux répond à ce critère ;
 - o La commune de Chambéry, éligible à ce statut, est en cours de labellisation ;
- **Grand Chambéry est en capacité de modifier le taux de VM jusqu'à 2% maximum.**

Afin de financer les deux infrastructures présentées, il est proposé d'anticiper la hausse projetée au 1^{er} janvier 2025 du taux de VM à 2% au 1^{er} juillet 2024.

Cette anticipation permettrait de générer une enveloppe complémentaire de 1,7 M€, ce qui correspond au besoin financier identifié. Les deux opérations ne génèrent pas de coûts induits de fonctionnement par la suite. **L'inscription budgétaire 2024 de VM tenant compte de cette proposition serait donc proposée à 26,7 M€.**

Les évolutions de la politique des mobilités de Grand Chambéry, dont ses modalités de financement par le VM revalorisé au 1^{er} juillet 2024, ont été présentées au Comité des Partenaires réuni le 7 mars 2024. Ses membres ont formulé des avis positifs et une abstention.

En conclusion

- **Proposition de Maintien des taux de Foncier Bâti (4,30%=), Non Bâti (3%=), d'Habitation (8,04%=) et de Contribution Foncière des Entreprises (27,70%=) inchangés en 2024 par rapport à 2023.**
- **Proposition d'Anticiper la hausse du taux de VM à 2% au 1^{er} juillet 2024 afin de financer les infrastructures « support »** telles que le foncier pour le nouveau dépôt bus et le pôle multimodal de la Trousse, éligibles au financement du VM.
- **Proposition de Maintien d'un taux de TEOM inchangé à 8,28% en 2024, considérant que le budget s'équilibre avec la revalorisation des bases foncières décidées par le Parlement pour l'année.**
- **Proposition de Maintien de la progression à +2%/an des tarifs d'eau potable et d'assainissement considérant que les résultats de clôture seront mobilisés en priorité si besoin.**

Pour terminer cette présentation synthétique des budgets 2024, les pages suivantes vont reprendre une synthèse des ratios financiers par budget ainsi qu'une visualisation des budgets par « masse » combinant les sections de fonctionnement et d'investissement. L'objectif étant de permettre à chacun de mesurer le poids des principales dépenses et recettes afin de comprendre les enjeux.

La présentation de ces données permettra d'observer plusieurs éléments :

- **Chaque budget est « corrigé » des dépenses d'ordre, qui constituent des enveloppes équilibrées en dépenses et recettes et sont des opérations strictement comptables internes et sans décaissement d'argent.**
- **Le premier volume de dépenses du budget Général, du budget de l'eau et du budget de l'assainissement est constitué de la PPI.**
 - Situation logique dès lors que Grand Chambéry est le principal « véhicule d'investissement sur le périmètre communautaire ».
 - Les tarifs de l'eau et de l'assainissement ne financent pas que le fonctionnement du service mais servent également à investir pour le bon état général du réseau et des infrastructures.
- **Le second volume de dépenses du budget Général est constitué des « reversements » composés des Attributions de Compensation, de divers reversements fiscaux et du reversement de la Taxe de Séjour à GCAT.**
 - Situation logique dès lors que Grand Chambéry est un « véhicule de reversement » sur le périmètre communautaire » comme prévu par la Loi.
- **Le budget Mobilité est très contraint par le poids de l'exploitation du réseau de transport en commun qui constitue sa « colonne vertébrale ». En valeur stricte et en volume budgétaire, la compétence Mobilité avec l'exploitation du réseau de transport en commun représente la 1^{ère} compétence intercommunale.**
- **Le budget Déchets est majoritairement un budget de fonctionnement réparti entre Grand Chambéry et Savoie Déchets (ce dernier assure le tri et l'incinération des déchets).**
 - Situation cohérente dès lors qu'il s'agit d'une activité de service du quotidien et mobilisant des moyens humains et techniques exploités en régie directe.

RATIOS FINANCIERS PAR BUDGET

Ratios de désendettement par budget Budget primitif 2024

Objet	Dettes au 01/01/2024	Epargne BP 2024	Ratio de désendettement BP 2024	Cible DOB 2023/2026
GENERAL	123,785 M€	16,374 M€	7,6 ans	9 ans maximum
DECHETS	8,028 M€	2,025 M€	4,0 ans	7 ans maximum
PRINCIPAL	131,813 M€	18,399 M€	7,2 ans	
Dettes récupérables CGLE	2,111 M€			
PRINCIPAL + CGLE	133,924 M€			
MOBILITE	8,062 M€	2,470 M€	3,3 ans	Sans objet
EAU POTABLE	44,700 M€	3,812 M€	11,7 ans	Jusqu'à 13/14 ans de manière exceptionnelle
ASSAINISSEMENT	27,836 M€	3,258 M€	8,5 ans	Jusqu'à 13/14 ans de manière exceptionnelle
TOTAL	214,522 M€			

- L'endettement du budget principal à charge de Grand Chambéry s'établit à 131,813 M€ dont 8,028 M€ au titre de la compétence Déchets et 123,785 M€ pour le budget Général. Si l'on additionne la dette récupérable auprès de CGLE, le montant comptable de l'encours de dette s'établit à 133,924 M€ (131,813 M€ + 2,111 M€), conforme au compte de gestion du service de gestion comptable de Chambéry.
 - o Le désendettement du budget Général est correctement positionné et conforme à la prospective (7,6 ans en 2024 pour une cible de 9 ans d'ici 2026) mais qui reste supérieur à la moyenne des autres communautés d'agglomération (5,5 ans).
- La vigilance en 2024 portera principalement sur le budget de l'eau potable qui s'approche de ratios pouvant être considérés comme « maximum ». Cet équilibre supposera un pilotage fin et une recherche continue d'optimisations, comme c'est le cas depuis plusieurs années. Le service est cependant en capacité de fonctionner et d'investir comme prévu.
- La vigilance sur le budget de l'assainissement concernera surtout les années 2025 et 2026, comme indiqué lors du DOB 2024.

Grandes masses des budgets 2024 – Budget Général

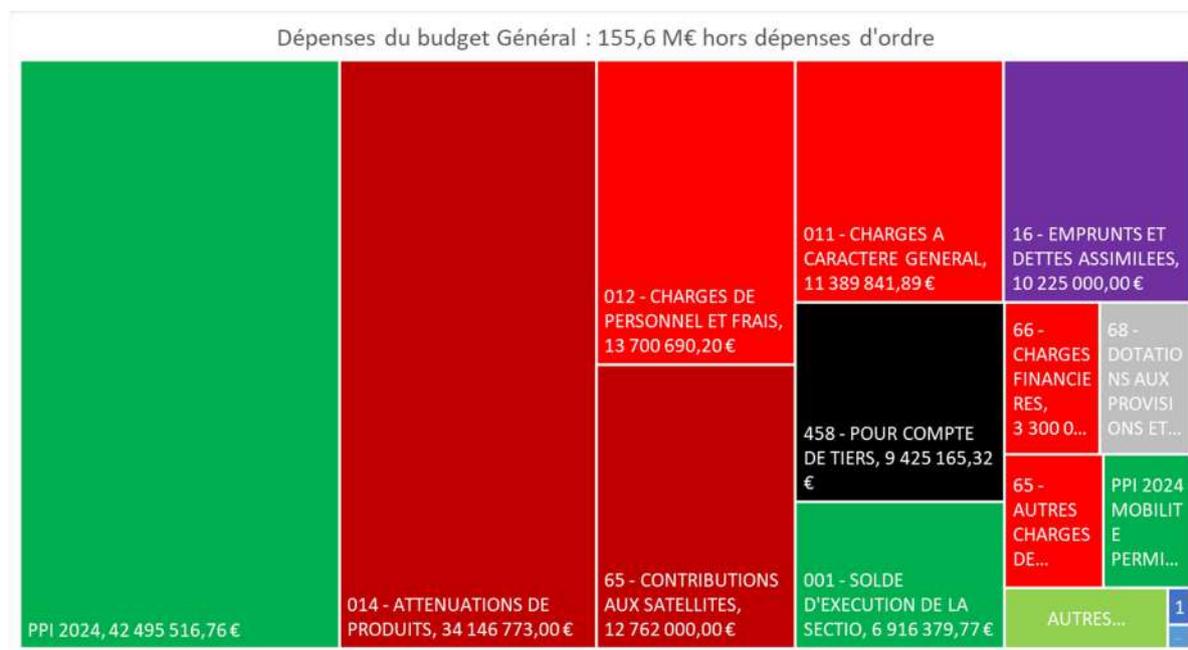
En rouge, les éléments constituant la section de fonctionnement du budget.

En vert, les éléments constituant la section d'investissement du budget.

En violet, le remboursement en capital de la dette.

En gris, les dotations constituant une « réserve ».

En noir, les opérations pour le compte de tiers.



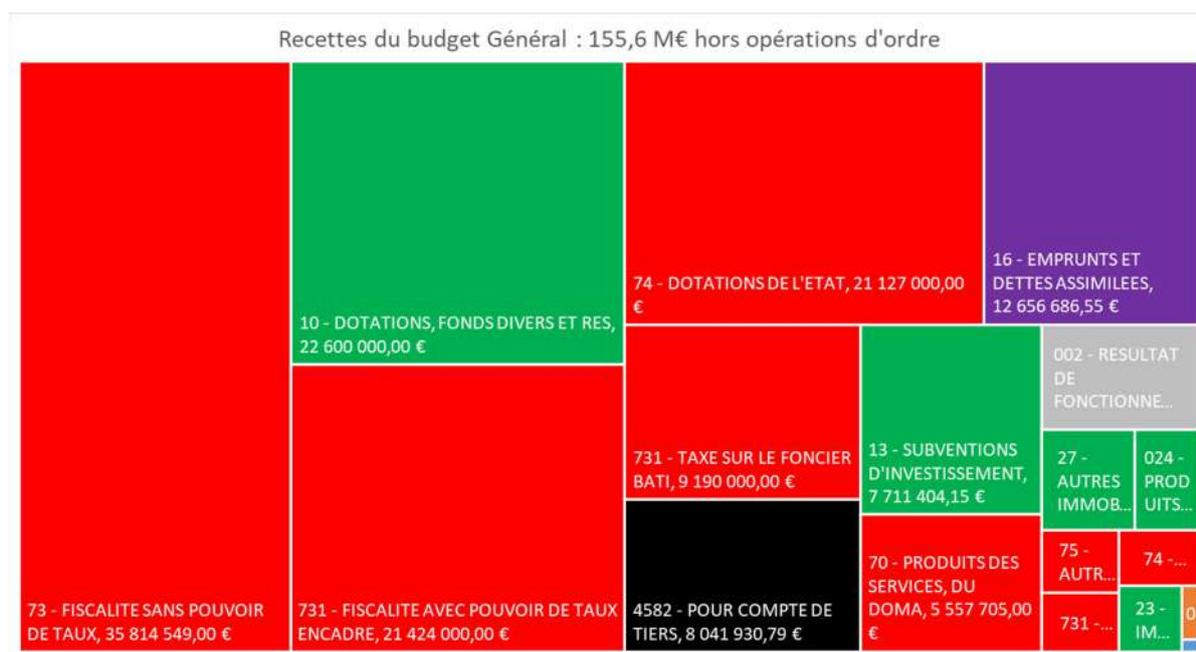
En valeur, la première enveloppe budgétaire du budget Général est « la PPI 2024 », Grand Chambéry étant principalement un véhicule d'investissement du territoire communautaire.

2 enveloppes sont à noter :

- Enveloppe classique fixée à 42,495 M€ (dont 6,615 M€ de reports de crédits 2023).
- Enveloppe complémentaire Mobilité du fait de l'anticipation du taux de VM : 2,645 M€.

(Il s'agit des dépenses « brutes », le coût net à financer par le VM s'établit à 1,7 M€).

→ **Soit un total de 45,140 M€.**



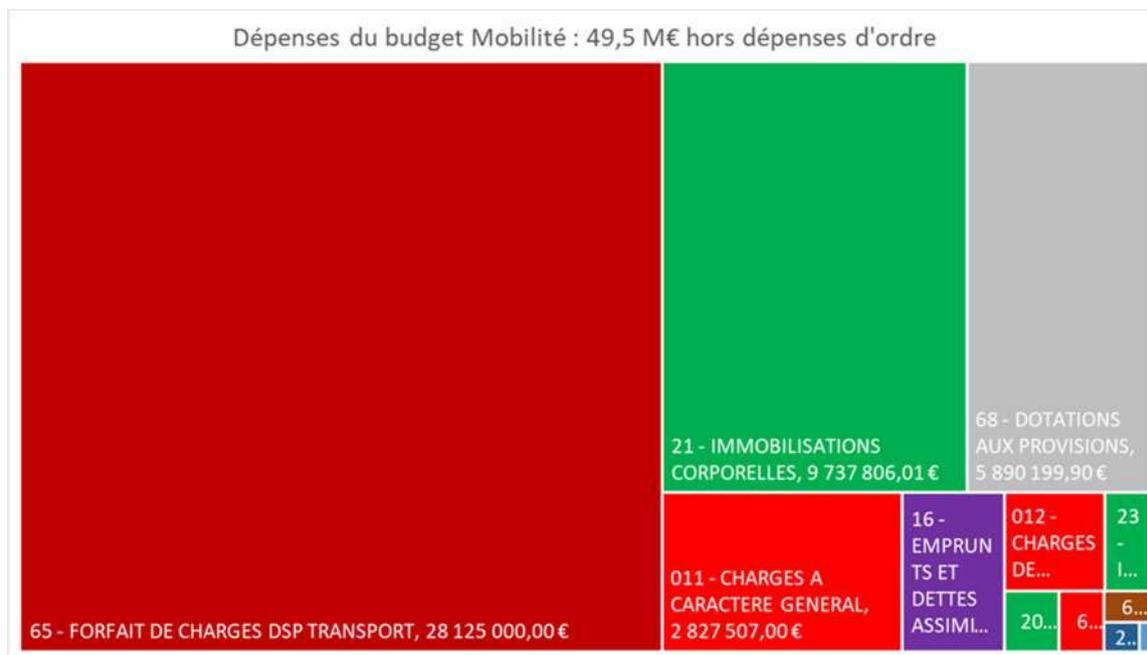
Grandes masses des budgets 2024 – Budget Mobilité

En rouge, les éléments constituant la section de fonctionnement du budget.

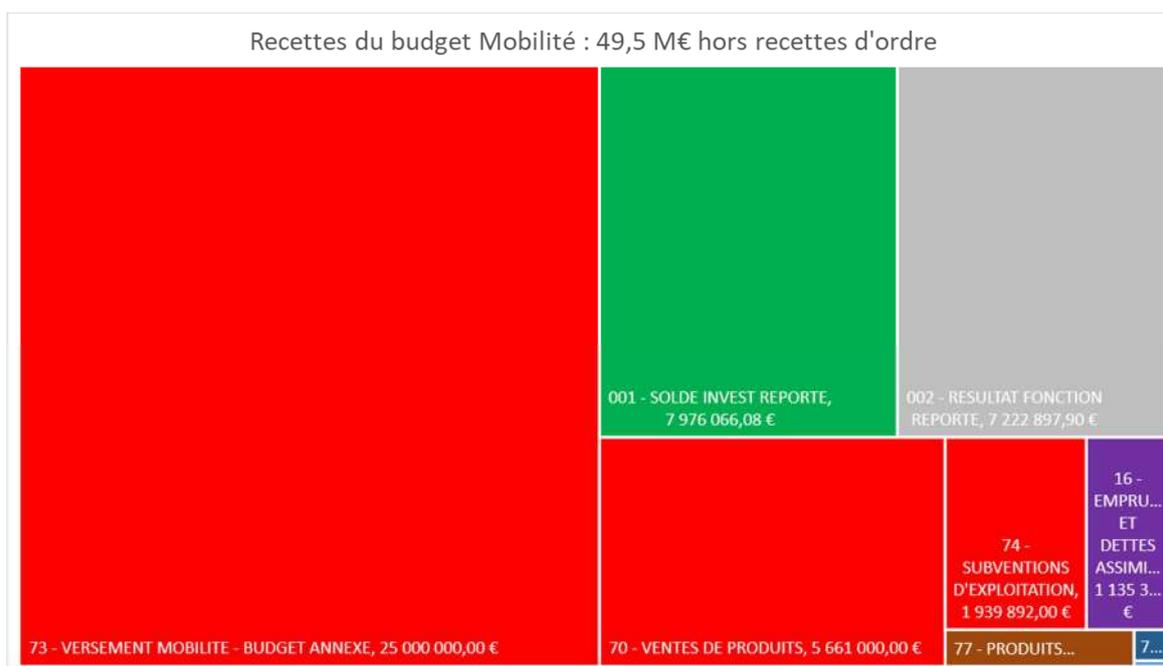
En vert, les éléments constituant la section d'investissement du budget.

En violet, le remboursement en capital de la dette.

En gris, les dotations constituant une « réserve ».



Le forfait de charges du réseau de transport est la 1^{ère} enveloppe budgétaire du budget annexe Mobilité (et la 1^{ère} de la collectivité dans son ensemble).



A noter que la tarification à l'utilisateur représente 20% du coût total du réseau.

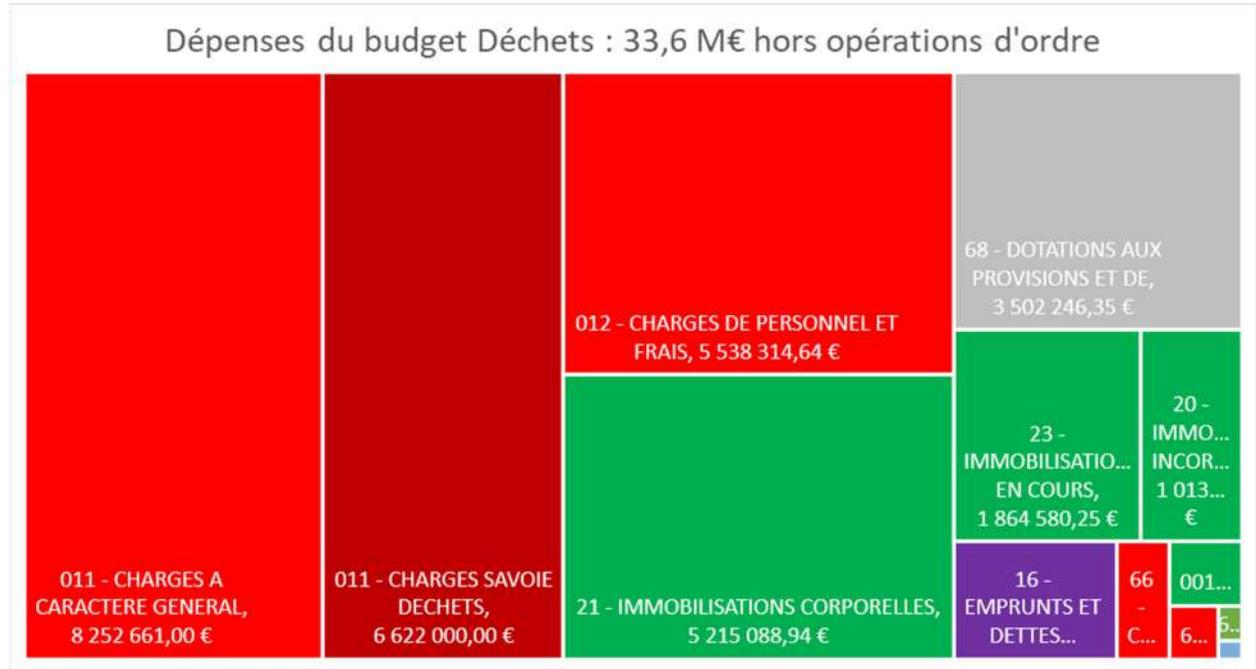
Grandes masses des budgets 2024– Budget Déchets

En rouge, les éléments constituant la section de fonctionnement du budget.

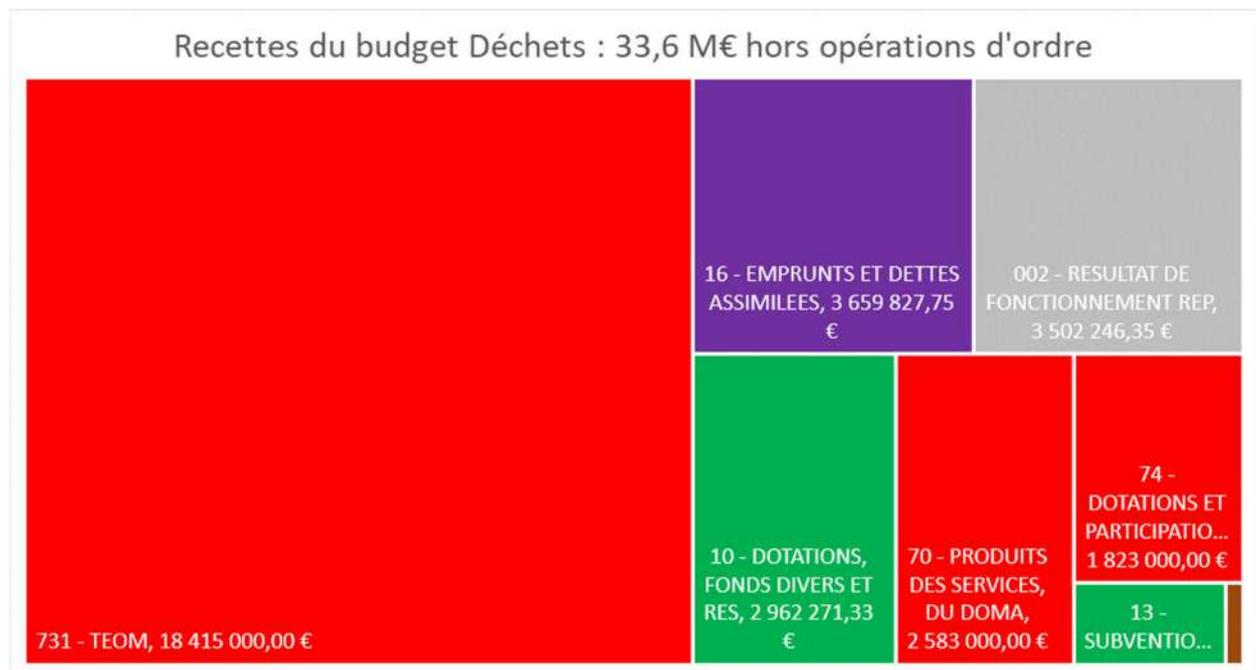
En vert, les éléments constituant la section d'investissement du budget.

En violet, le remboursement en capital de la dette.

En gris, les dotations constituant une « réserve ».



Le budget Déchets est principalement un budget de fonctionnement, tant en interne via les services assurés en régie directe, qu'en externe avec Savoie Déchets.



La TEOM est en volume la 2^{ème} ressource locale prélevée par Grand Chambéry (après le VM) et la 3^{ème} en volume budgétaire (le produit de TVA s'intercale entre le VM et la TEOM).

Grandes masses des budgets 2024– Budget Eau potable

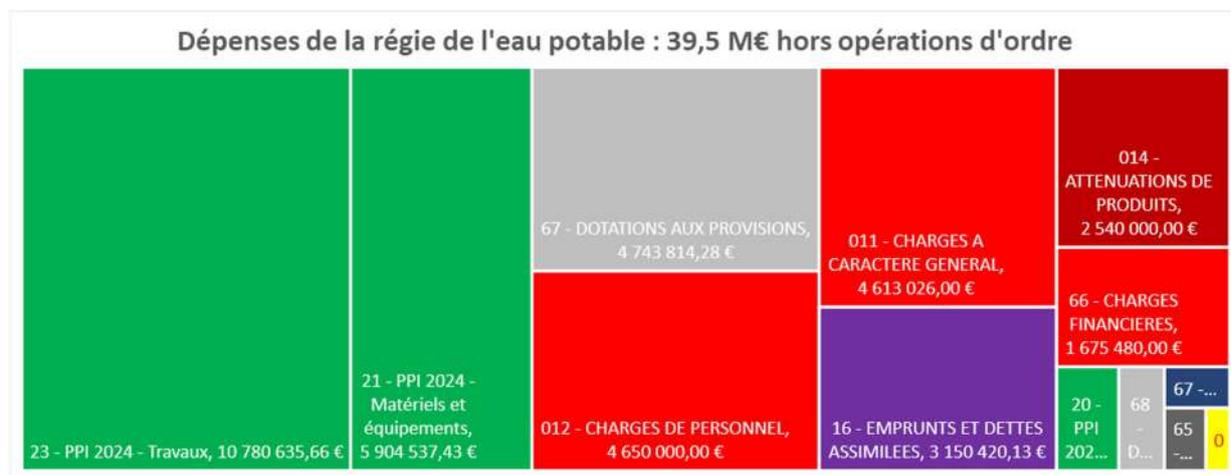
En rouge, les éléments constituant la section de fonctionnement du budget.

En vert, les éléments constituant la section d'investissement du budget.

En violet, le remboursement en capital de la dette.

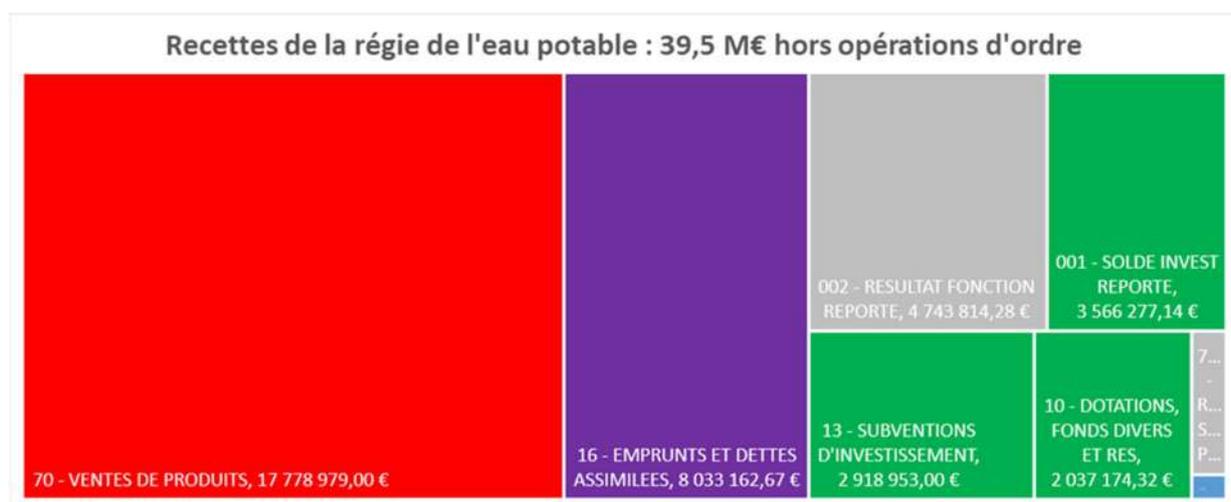
En gris, les dotations constituant une « réserve ».

En noir, les opérations pour le compte de tiers.



En volume budgétaire, la principale dépense du budget d'eau est la PPI. Cette situation est logique dans la mesure où Grand Chambéry investit beaucoup sur le réseau. L'objectif est d'investir encore plus les prochaines années.

Une enveloppe de 4,7 M€ est conservée en réserve comptable afin de sécuriser les équilibres dans un contexte de renchérissement des coûts très marqués (énergie, fluides, fonctionnement courant, coût des matières). Cette enveloppe permet de ne pas modifier la trajectoire tarifaire décidée en décembre 2021 jusqu'en 2026 ce qui offre une lisibilité et une soutenabilité appréciable pour les usagers et le service.



Le produit de la tarification a vocation à financer le service pour fonctionner ET investir.

Le recours à l'emprunt sert de variable d'équilibre après prise en compte des subventions de l'Agence de l'Eau.

Grandes masses des budgets 2024 – Budget Assainissement collectif

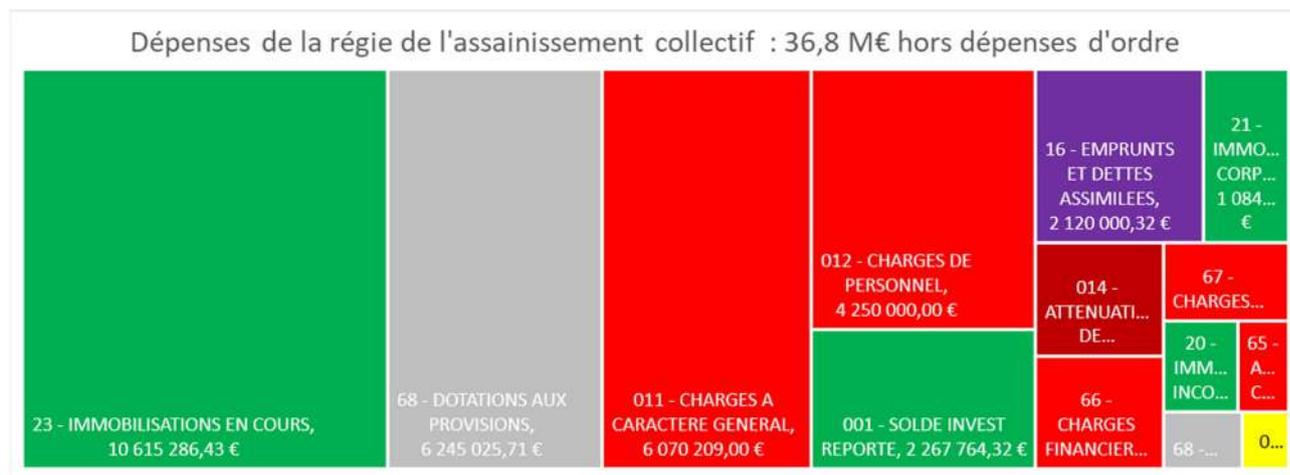
(Le non collectif ne fait pas l'objet d'une présentation
graphique vu son poids très limité)

En rouge, les éléments constituant la section de fonctionnement du budget.

En vert, les éléments constituant la section d'investissement du budget.

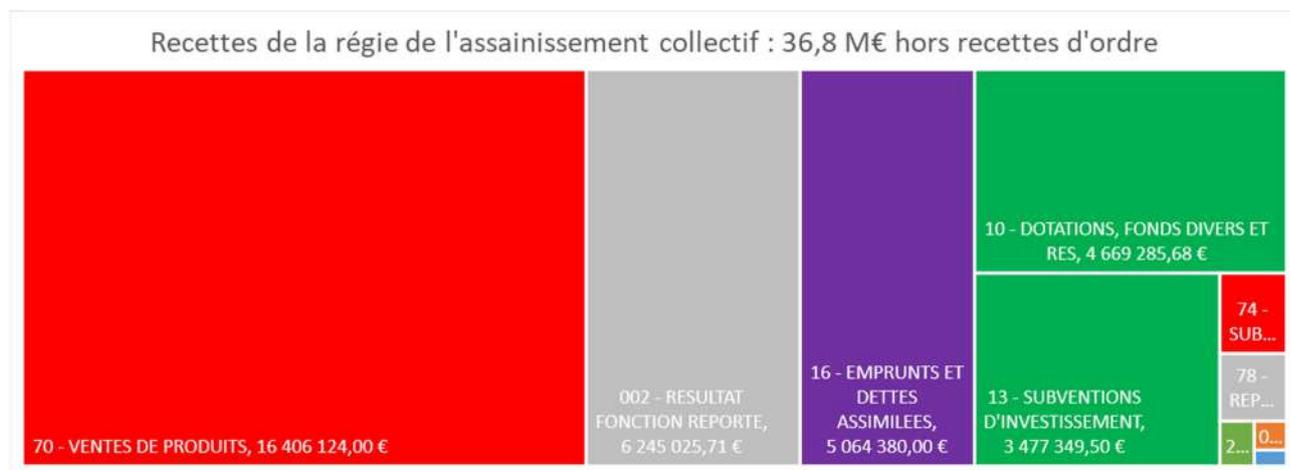
En violet, le remboursement en capital de la dette.

En gris, les dotations constituant une « réserve ».



En volume budgétaire, la principale dépense du budget d'assainissement est la PPI. Cette situation est logique dans la mesure où Grand Chambéry investit beaucoup sur le réseau sur le même modèle que l'eau potable.

Une enveloppe de 6,2 M€ est conservée en réserve comptable afin de sécuriser les équilibres dans un contexte de renchérissement des coûts très marqués (énergie, fluides, fonctionnement courant, coût des matières). Cette enveloppe permet de ne pas modifier la trajectoire tarifaire décidée en décembre 2021 jusqu'en 2026 ce qui offre une lisibilité et une soutenabilité appréciable pour les usagers et le service.



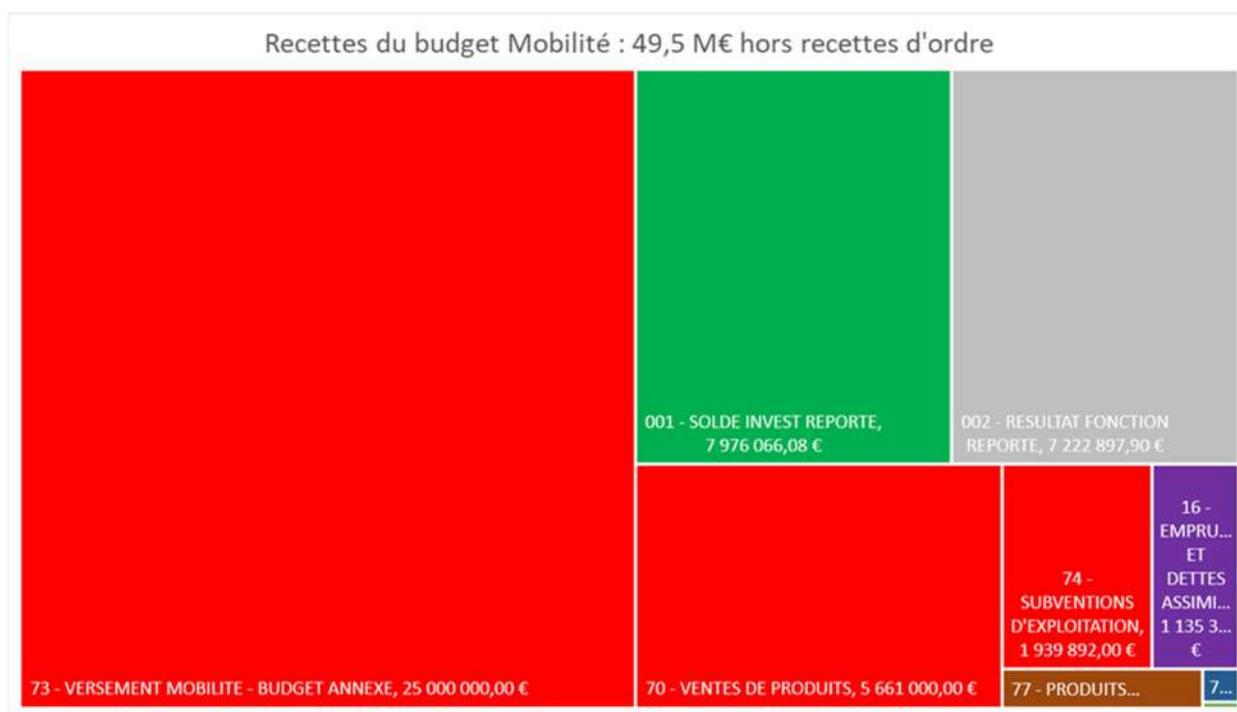
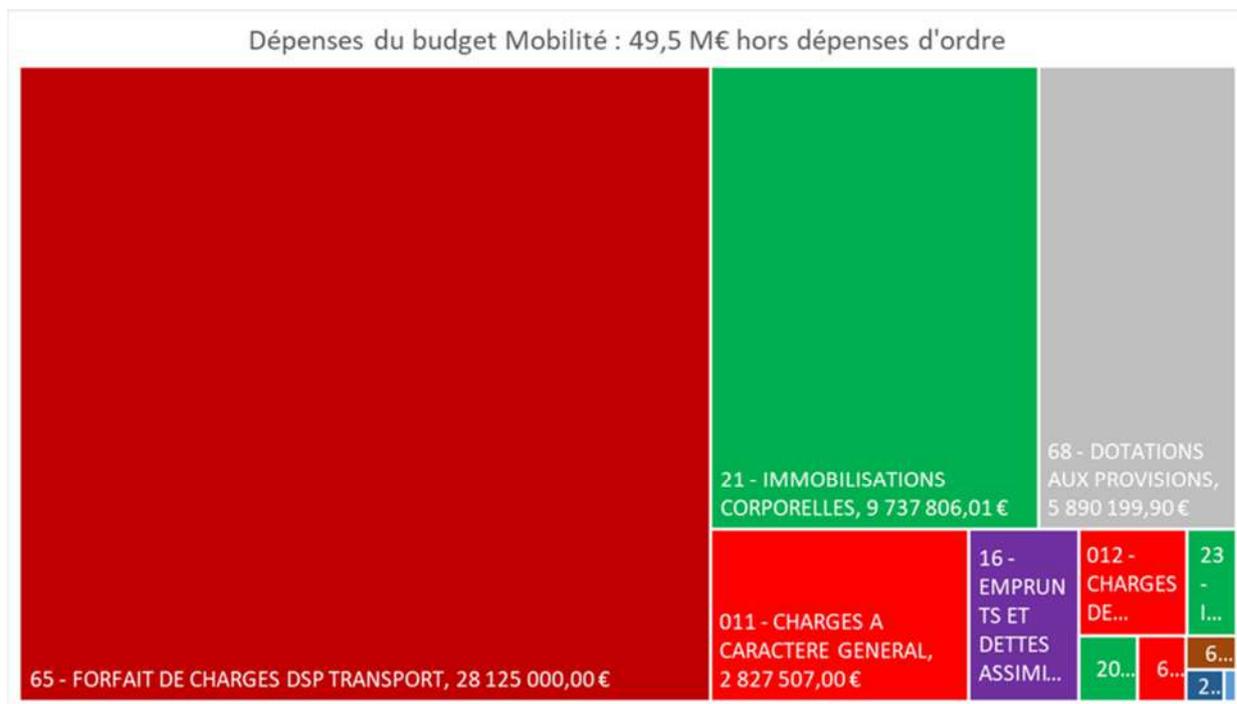
Le produit de la tarification a vocation à financer le service pour fonctionner ET investir. Le recours à l'emprunt sert de variable d'équilibre après prise en compte des subventions de l'Agence de l'Eau.

SOMMAIRE

<u>BUDGETS ANNEXES ET REGIES</u>	Page 14
BUDGET ANNEXE MOBILITE	Page 15
BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE	Page 21
BUDGET DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT	Page 28
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	Page 35
Focus sur le BUDGET GENERAL	Page 36
Focus sur le BUDGET DECHETS	Page 60

BUDGETS ANNEXES ET REGIES

BUDGET ANNEXE MOBILITE



Les opérations d'ordre sont équilibrées à 2,5 M€.

Le budget total (fonctionnement + investissement) s'établit à 52 M€.

BUDGET ANNEXE MOBILITE

BUDGET PRIMITIF 2024

La section de fonctionnement

L'équilibre de fonctionnement est permis par un prélèvement dès 2024 sur le résultat de clôture constaté à fin 2023.

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2,828 M€

Ce chapitre comptable trace **notamment** les dépenses suivantes :

- Prestations mobilité SPL Agence Ecomobilité : 1,281 M€,
- Dépenses d'entretien et maintenance des équipements : 226,6 K€,
- Dépenses de location des bâtiments affectés à la mobilité : 100,9 K€,
- Dépenses d'études portant sur la mobilité : 260 K€,
- Dépenses de frais de structure : 177 K€,
- Dépenses de frais d'abonnement, communication, réception : 230,3 K€,
- Prestation de services : 129 K€,
- Diverses charges : 422,5 K€,

Chapitre 012 – Charges de personnel : 739,4 K€

Ce chapitre comptable trace l'ensemble de la masse salariale des agents de Grand Chambéry qui travaillent au sein de la direction de la mobilité.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 25 K€

Ce chapitre comptable trace l'ensemble des régularisations sur le produit de Versement Mobilité. Des remboursements ultérieurs portant sur des catégories de personnel logé par les acteurs assujettis peuvent aussi être opérés et sont effectués sur demande auprès de la collectivité.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 28,234 M€

Ce chapitre comptable représente la part la plus importante de la section de fonctionnement du budget car il reprend l'intégralité du forfait de charges versé au délégataire qui exploite le réseau de transport en commun ainsi que quelques participations complémentaires tels une subvention à verser et un reversement conventionné.

En 2024, le forfait de charges de 28,081 M€ couvre les enjeux suivants :

- Forfait de charges euro 2018 : 23,625 M€.
- Actualisation du forfait 2024 : 3,781 M€.
- Régularisation de l'actualisation définitive du forfait 2023 : 0,475 M€.
- Estimation de l'avenant 4 à intervenir en 2024 : 0,200 M€.

Ce forfait est complété par une enveloppe d'intéressement budgétairement fixée à 44 000€.

→ **Soit un total lié à la DSP de 28,125 M€ sur une prévision budgétaire totale de 28,234 M€ pour ce chapitre comptable.**

Chapitre 66 – Frais financiers : 200 K€

L'encours de dette génère des intérêts que le budget doit prendre en charge.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 5,890 M€

Compte tenu du risque entourant l'équilibre prospectif d'ici 2026 de ce budget annexe, il est proposé de conserver en section de fonctionnement le solde du résultat de clôture 2023 non mobilisé en 2024 comme cela avait été fait en 2023 avec les résultats 2022.

Ce chapitre ne sera pas exécuté comptablement par l'émission d'un mandat, l'objectif étant de reporter chaque année le solde de l'excédent de fonctionnement dégagé afin d'assurer l'équilibre du budget annexe lors des prochains exercices budgétaires conformément à la prospective du DOB présenté. Cette enveloppe serait intégralement utilisée d'ici 2025/2026 conformément aux projections réalisées en 2023.

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 2,100 K€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à financer la politique d'investissement.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 375 K€

Il s'agit d'une inscription correspondant à la contrepartie de l'amortissement des subventions. Cette enveloppe correspond à l'autofinancement par le VM de 2 décisions d'investissement prises en 2024 :

- Le déploiement progressif du paiement par CB dans les bus pour un montant de 300 000€.
- La montée au capital de l'acteur d'autopartage CITIZ pour un montant de 75 000€.

Pour rappel, une quote-part de VM d'un montant de 1,7 M€ en 2024 servira à financer le foncier du nouveau dépôt de bus ainsi que le PEM de la Trousse, cet ensemble de dépenses sera comptabilisé sur le budget Général de Grand Chambéry, conformément à la réglementation en vigueur sur ce type d'investissement.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – Produits des services : 5,661 M€

Ce chapitre retrace l'ensemble des produits tarifaires encaissés par la collectivité dans le cadre de l'exploitation du réseau de transport en commun. C'est le montant contractuel tel que défini dans l'avenant du 15 avril 2021 qui est inscrit au stade du budget primitif.

Chapitre 73 – Produits issus de la fiscalité : 25 M€ (+1,7 M€ prévu sur le budget Général)

Ce chapitre retrace le produit de Versement Mobilité affecté au budget annexe Mobilité. Son produit affecté au budget annexe est estimé à 25 M€ en budget primitif 2024. Cette prévision pourra être ajustée en cours d'année en fonction de la mesure de la robustesse des encaissements intervenus en 2023 conformément à la méthodologie présentée en commission des finances le 16 janvier 2024 et mise en œuvre depuis plusieurs années. La révision pourra de ce fait s'opérer à la hausse ou à la baisse.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 1,940 M€

Ce chapitre retrace les dotations versées par l'Etat et la Région.

L'Etat verse une enveloppe de 782 K€ au titre de la dotation générale de décentralisation.

La Région verse une enveloppe de 859 K€ au titre de la délégation de l'exploitation des transports scolaires sur le périmètre de Grand Chambéry. Cette compétence est désormais régionale depuis la loi NOTRE et déléguée aux intercommunalités qui en font la demande.

Cette enveloppe comprend également une participation de Grand Lac au financement de lignes desservant son périmètre, ainsi que divers soutiens de l'Etat au titre du programme AVELO2, des actions de covoiturages et de Savoir Rouler à Vélo.

Chapitre 75 – Autres recettes de gestion courante : 76 K€

Ce chapitre reprend les divers produits de gestion courante tels que la redevance versée par le délégataire du réseau de transport à Grand Chambéry afin d'optimiser le régime de TVA s'appliquant pour le réseau de transport (50 K€) ainsi que quelques recettes liées au patrimoine de la collectivité (loyer bâtiment de la Digue : 26 K€).

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 486,3 K€

- 466 320€ : Autres produits exceptionnels/opérations de gestion correspondant à la participation à reverser par le délégataire au titre du partage des risques 2023 du fait de la non atteinte des objectifs contractuels de recettes.

- 20 000€ : Autres produits exceptionnels régularisant la réforme de bus consécutifs à la livraison des bus BioGNV.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 5 K€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d'équipement encaissées, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une recette obligatoire qui servira à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

Chapitre 002 – Résultat reporté de fonctionnement : 7,223 M€

Ce chapitre comptabilise le résultat de clôture 2023.

Une enveloppe de 1,3 M€ sera affectée au financement de l'équilibre du budget primitif 2024.

La section d'investissement

Dépenses

Chapitre 16 – Emprunts : 1,2 M€

Ce chapitre retrace le remboursement en capital des emprunts contractés par la collectivité.
- 0,8 M€ au 1641 au titre de la dette bancaire classique.
- 437 K€ au 1687 (autres dettes) au titre d'une avance consentie par l'Etat à rembourser.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 5 K€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d'équipement encaissées, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

Chapitres 20/21/23 et 26 – Dépenses PPI : 4,388 M€ + 6,007 M€ de reports 2023

Les crédits d'investissement 2024 se répartissent de la manière suivante :

- 4,388 M€ affectés selon la répartition ci-dessous

Nature	Opération	Objet	Montants
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	213 294,00
2031	T0031	billettique (appels de fonds Région)	10 000,00
2031	T0058	Etudes pré-opérationnelles Dépôt de Bus	140 000,00
2031	T0101	Etudes mobilité	33 294,00
2031	-	Frais d'études	30 000,00
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 764 500,00
2153	T0030	S.A.E. Système aide exploitation	300 000,00
2153	T0040	Installation et acquisition abris	40 000,00
2153	T0041	Installation et acquisition poteaux	28 000,00
2153	T0043	Installations sanisettes	30 000,00
2154	T0060	matériel atelier (PPI DSP)	78 000,00
2182	T0010	achat matériel roulant	3 000 000,00
2182	T0011	Matériel embarqué véhicules STAC (Découpe-Girouette)	126 500,00
2183	T0031	billettique	162 000,00
23		IMMOBILISATIONS EN COURS	335 000,00
2313	T0051	Travaux bâtiments Avenue Chevaliers Tireurs	225 000,00
2315	T0057	Travaux sécurisation points arrêts TS	100 000,00
2313	T0053	Aménagements dépôt de la Digue	10 000,00
26		PARTICIPATIONS - Montée complémentaire capital CITIZ	75 000,00

- 6,007 M€ au titre des reports de crédits d'investissement 2023, composés très largement des 15 bus BIOGNV (11 bus standards et 4 bus articulés) commandés fin 2023 et qui seront livrés en 2024.

Pour rappel, l'enveloppe de 1 M€ budgétée pour l'acquisition du foncier du nouveau dépôt de bus sera comptabilisée sur le budget Général de Grand Chambéry.

Recettes

Chapitre 13 – Subventions d’investissement : 12,9 K€

Il s’agit d’une participation de la DGD du Conseil départemental pour le financement des investissements du budget annexe.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 1,135 M€

Au stade du budget primitif, il est nécessaire d’inscrire un emprunt d’équilibre pour le financement de la section d’investissement.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 375 K€

Il s’agit de l’inscription « jumelle » du chapitre 023 – Virement à la section d’investissement.

Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections : 2,100 M€

C’est la principale source de financement de la section d’investissement qui reprend comptablement la dotation aux amortissements versée par la section de fonctionnement.

Chapitre 001 – Résultat reporté d’investissement : 7,976 M€

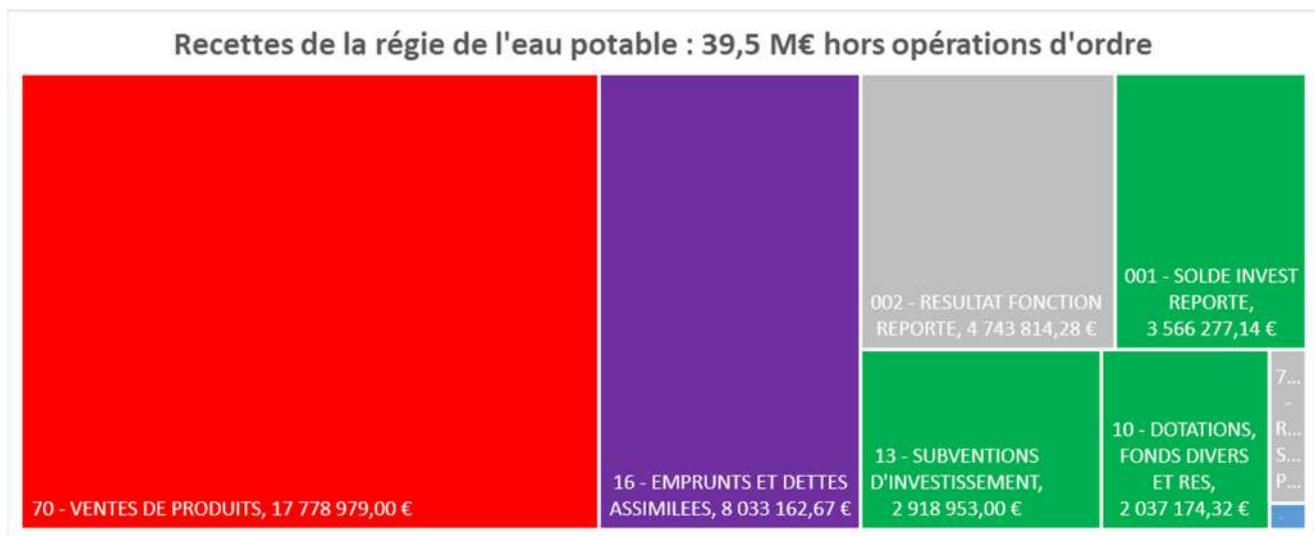
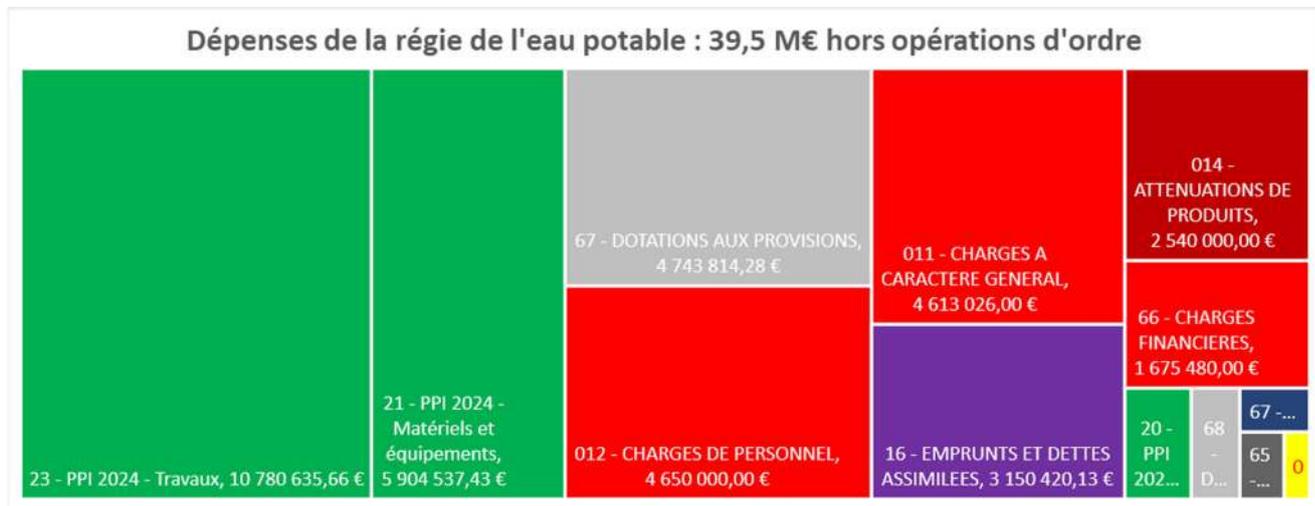
Ce chapitre reprend la totalité du résultat de clôture d’investissement à fin 2023.

Ce résultat est exceptionnellement élevé car encore constitué de la quasi-totalité de l’avance consentie en 2021 par l’Etat à hauteur de 3,497 M€ d’une part et abondé par la dotation obligatoire et annuelle aux amortissements. Cette enveloppe va donc progressivement diminuer durant les 7 prochaines années, le premier remboursement étant intervenu en 2023. Le capital restant de 3,060 M€ au 31/12/2023 vient donc « majorer » ce résultat.

Le profil de remboursement est le suivant :

Année	Annuité	Capital amorti	Capital restant dû
2023	437 178€	437 178€	3 060 244 €
2024	437 178€	874 356 €	2 623 066 €
2025	437 178€	1 311 534 €	2 185 888 €
2026	437 178€	1 748 712 €	1 748 710 €
2027	437 178€	2 185 890 €	1 311 532 €
2028	437 178€	2 623 068 €	874 354 €
2029	437 178€	3 060 246 €	437 176 €
2030	437 176€	3 497 422 €	0

BUDGET DE LA REGIE EAU POTABLE



Les opérations d'ordre sont équilibrées à 5 M€.

Le budget total (fonctionnement + investissement) s'établit à 44,5 M€.

Budgets primitifs 2024

La section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 4,613 M€

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service de l'eau potable. Sont notamment reprises dans cette enveloppe toutes les dépenses en lien direct avec l'activité du service, notamment, les dépenses d'énergie qui ont quasiment doublées (+ 545 K€) compte tenu du fait de la nouvelle tarification du marché 2024-2025, les dépenses de matériel, aux dépenses d'entretien et de maintenance. Le contexte d'inflation des coûts supposera une maîtrise de cette enveloppe en 2024 et durant les exercices suivants.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 4,650 M€

Ce chapitre reprend la masse salariale du personnel affecté au service de l'eau potable.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 2,540 M€

Ce chapitre retrace le prélèvement opéré par l'Agence de l'eau au titre de la redevance réglementaire de lutte contre la pollution qui s'applique sur les factures d'eau potable. A noter, une augmentation en 2024 du taux de LCP, passant 0,28 € HT/m³ à 0,29 € HT/m³. Cette somme est équilibrée en dépenses et recettes, Grand Chambéry n'est qu'un intermédiaire qui prélève et reverse les fonds correspondants pour l'Agence de l'Eau.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 213 K€

Le budget de l'eau potable étant soumis à un régime industriel et commercial, les soutiens apportés par la régie dans le cadre de subventions d'équipement sont inscrits en section de fonctionnement (le chapitre 204 connu en nomenclature M57 ou M14 n'existe pas en M49).

Chapitre 66 – Frais financiers : 1,675 M€

L'encours de dette génère des intérêts que le budget doit prendre en charge. Le montant payé reste malgré tout conforme au contexte économique, le taux d'intérêt moyen oscillant autour de 3,50% pour une inflation projetée entre 2,5 et 3% tout au long de l'année 2024.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 220 K€

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec le Service de gestion comptable et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

Chapitre 68 – Dotations et provisions : 4,744 M€ + 383 K€

Compte tenu du risque entourant l'équilibre prospectif d'ici 2026 de ce budget autonome, il est proposé de conserver en section de fonctionnement le solde du résultat de clôture 2023 (**4,744 M€**) qui ne fait pas l'objet d'une affectation à la section d'investissement. Cette enveloppe est répartie de la manière suivante :

- **3 M€** conservés en réserve de fonctionnement pour relever plusieurs enjeux notamment de branchements à reprendre.
- **1,744 M€** conservés sans affectation à ce stade pour temporiser tout risque lié à l'exploitation courante du service et le bon fonctionnement des équipements, sans qu'il ne soit constitué de provisions.

Une enveloppe spécifique de 383 K€ permet de couvrir le risque 2024 estimé sur le recouvrement des factures d'eau potable.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 122 K€

A ce stade, une enveloppe est prévue dans ce chapitre afin de disposer d'une facilité de mobilisation de crédits complémentaires selon l'évolution et l'actualité du service durant l'année 2024. En cas d'utilisation de cette enveloppe, une présentation ultérieure des crédits mobilisés sera effectuée lors du Conseil communautaire suivant.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections : 3,907 M€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à financer la politique d'investissement.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 437 K€

Ce chapitre constitue ce que l'on appelle un autofinancement complémentaire qui est versé en section d'investissement au chapitre 021 en recettes. Cette enveloppe permet de maîtriser le recours à l'emprunt.

Recettes

Chapitre 70 – Produits des services : 17,779 M€.

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des tarifs pratiqués par le service de l'eau potable. Le chapitre détaille par nature comptable la typologie des tarifs proposés :

EAUX SERVICES GENERAUX	
PRESTATIONS	BP 2024
REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	2 000 000,00
AUTRES TAXES ET REDEVANCES	540 000,00
Sous total	2 540 000,00
EAU DISTRIBUTION	
PRESTATIONS	BP 2024
VENTE D'EAU SUR EXERCICE EN COURS	10 157 300,00
AUTRES VENTES D'EAU	183 000,00
FRAIS PRISE EN CHARGE DOSSIER	244 800,00
TRAVAUX REMBOURSABLES	83 640,00
TRAVAUX SUR POTEAUX INCENDIE	185 000,00
VENTES D'EAU AUX ABONNES	415 230,00
ABONNEMENT ANNEE EN COURS	3 893 609,00
LOCATION DE COMPTEURS	40 000,00
CONTROLE RIA	36 400,00
Sous total	15 238 979,00
Total BP 2024	17 778 979,00

84 % des recettes proviennent de prestations tarifées du service et plus particulièrement de la facture d'eau (part fixe et variable) pour 77%.

Le total de la part abonnement + frais fixes s'établit à 4,178 M€. L'objectif de cette enveloppe est de se situer à un niveau assez proche des charges « fixes » du budget constituées des charges de personnel (4,650 M€ en 2024).

La part variable s'établit quant à elle à 10,756 M€ en 2024 et porte sur le volume d'eau vendue.

Le volume budgétaire des redevances prélevées sur la facture d'eau et versée à l'Agence de l'Eau (Grand Chambéry n'est qu'un intermédiaire) s'établit à 2,540 M€ (soit 14% du total).

Le solde étant constitué de diverses facturations complémentaires dans le cadre de l'activité du service.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 6 K€

Des produits de gestion courante sont encaissés dans le cadre du service de l'eau potable et sont prévus dans ce chapitre comptable.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 40 K€

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services du Service de Gestion Comptable et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

Chapitre 78 – Reprises sur provisions : 383 K€

Comme chaque année, une enveloppe est prévue pour ce chapitre afin de solder le risque encouru sur certaines factures objet de vigilances spécifiques.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 532 K€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d'équipement encaissées, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une recette obligatoire qui servira à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 20 K€

Ce chapitre retrace l'ensemble des remboursements sur frais de personnel inhérent à l'activité.

Chapitre 002 – Résultat reporté de fonctionnement : 4,744 M€

Ce chapitre comptabilise le résultat de clôture 2023.

La section d'investissement

Dépenses :

Chapitre 040 – Opérations d'ordres de transfert entre sections : 532 K€

La somme de 532 k€ est inscrite pour comptabiliser les opérations d'ordre de la section d'investissement telles que les opérations de travaux en régie et l'amortissement comptable des subventions d'investissement reçues.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 100 K€

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. La même somme est inscrite au chapitre 041 en recette d'investissement.

Chapitre 16 – Emprunts : 3,150 M€

Il s'agit du remboursement en capital des emprunts pour l'année 2024 conformément au plan d'amortissement de l'encours de dette de la régie de l'eau potable.

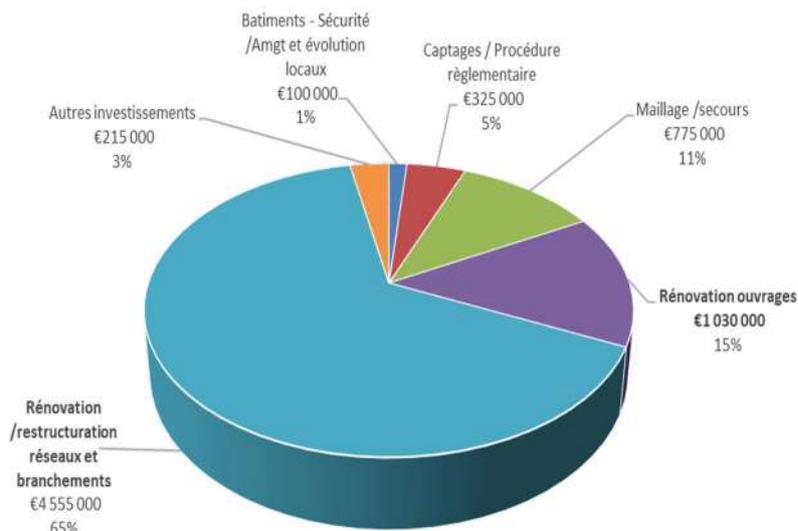
Chapitres 20 – 21 et 23 : PPI : 8,694 M€ au titre de 2024 + 8,523 M€ de reports 2023

Les dépenses d'équipement (chapitres 20 - 21 et 23) sont budgétées à 8,694 M€ au titre de l'année 2024 dont :

7 M€ au titre du programme travaux 2024, les principales opérations sont :

- 420 k€ destinés à la rénovation du réseau La Magne Charmillon à St François de Sales.
- 330 k€ pour la restructuration par renforcement du pompage Lachat Le Lard à Vimines.
- 250 k€ pour la rénovation du réseau montée de Lachat à Arith.
- 330 k€ pour la rénovation des réseaux hameaux des Barriers et Entrenant à La Thuile.

- 148 k€ pour la rénovation du réseau rue de la Brule à Chambéry.



- 1,694 M€ de crédits prévus pour le matériel du service dont 480 K€ pour des compteurs d'eau.

Recettes :

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : 437 K€

Ce chapitre constitue ce que l'on appelle un autofinancement complémentaire qui est versé en section d'investissement au chapitre 021 en recettes. C'est une inscription budgétaire « jumelle » à celle opérée au chapitre 023 « virement à la section d'investissement » situé en section de fonctionnement.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 3,907 M€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à financer la PPI.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 100 K€

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. La même somme est inscrite au chapitre 041 en dépense.

10 – Dotations et réserves : 2,037 M€

Cette enveloppe comptabilise l'affectation de résultat fin 2023 telle que délibérée par le Conseil communautaire.

13 – Subventions d'investissement : 2,000 M€ + 919 K€ de reports

L'Agence de l'eau est le principal financeur et la direction a su mobiliser des subventions dans le cadre du plan de relance 2021 - 2022 dont les derniers décaissements interviendront en 2024.

16 – Emprunts : 6,033 M€ au titre de 2024 + 2,000 M€ de reports de crédits 2023

Conformément à la prospective d'investissement de la régie de l'eau potable, le recours à l'emprunt en 2024 est conforme au volume d'investissement réalisé et devrait s'établir à 6 M€. La collectivité dispose déjà d'un contrat couvrant ce besoin, signé le 8 décembre 2020 avec la Banque Européenne d'Investissement (Taux variable classique Euribor 3 mois + marge comprise entre 0,25 et 0,60%).

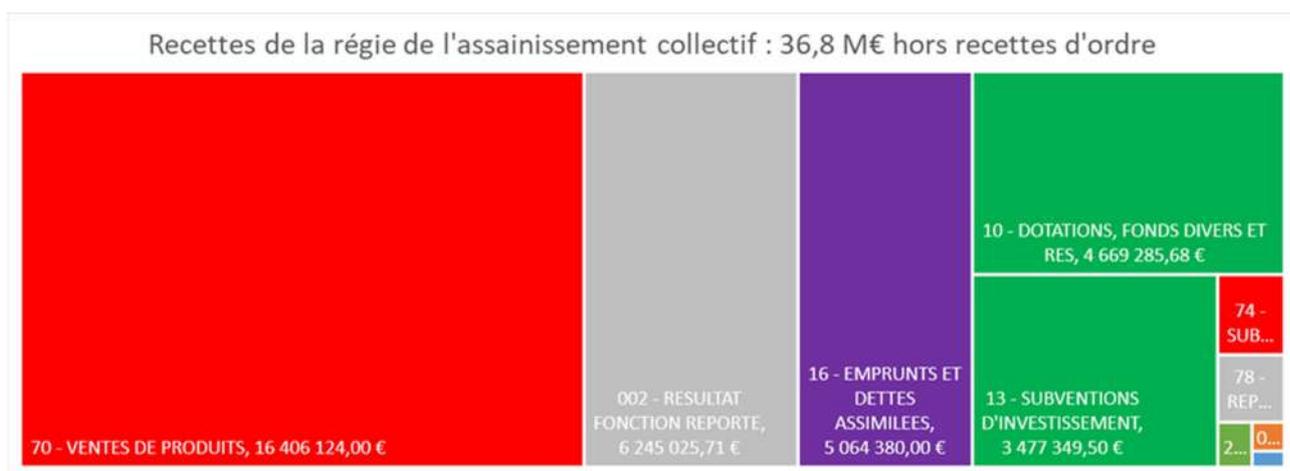
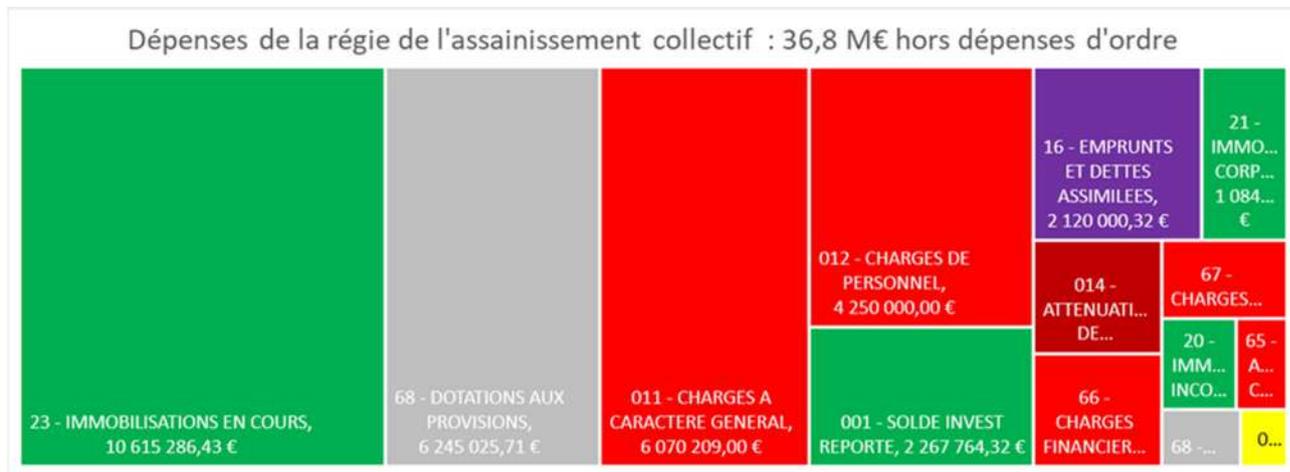
Aucune consultation bancaire ne sera donc à lancer cette année.

001 – Résultat reporté : 3,566 M€

Il s'agit du résultat de clôture d'investissement 2023 repris au budget primitif 2024.

BUDGET

REGIE DE L'ASSAINISSEMENT



Les opérations d'ordre sont équilibrées à 6,4 M€.

Le budget total (fonctionnement + investissement) de l'assainissement collectif s'établit à 43,2 M€.

Le budget total (fonctionnement) de l'assainissement non collectif s'établit à 0,2 M€.

AC : COLLECTIF (fonctionnement et investissement)
ANC : NON COLLECTIF (fonctionnement uniquement)

Budgets primitifs 2024

Fonctionnement ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dépenses

Chapitre 011 – Charges de fonctionnement courant : 6,070 M€

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service de l'assainissement. Sont notamment reprises dans cette enveloppe toutes les dépenses relatives aux fluides, aux dépenses de matériel, aux dépenses d'entretien et de maintenance. A noter une hausse des dépenses d'énergie (+ 947 K€), il s'agit comme pour l'eau, du principal poste de dépenses au sein de ce chapitre.

Le contexte d'inflation des coûts supposera une maîtrise de cette enveloppe en 2024 et durant les exercices suivants. En effet, ce budget est 2 fois plus exposé que la régie de l'eau potable aux variations de l'énergie du fait de l'UDEP, qui est une infrastructure énergivore.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 4,250 M€

Ce chapitre reprend la masse salariale du personnel affecté au service.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 1,050 M€

Ce chapitre retrace le prélèvement opéré par l'Agence de l'eau au titre de la redevance règlementaire de Modernisation des Réseaux de Collecte qui s'applique sur les factures d'assainissement. Cette somme est équilibrée en dépenses et recettes. La Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte est conservée du même montant compte tenu du maintien du taux de MRC applicable en 2024.

Chapitre 65 – Autres produits de gestion courante : 335 K€

Le budget de l'assainissement étant soumis à un régime industriel et commercial, les soutiens apportés par la régie dans le cadre de subventions d'équipement sont inscrits en section de fonctionnement (le chapitre 204 bien connu en nomenclature M57 ou M14 n'existe pas en M49).

Chapitre 66 – Frais financiers : 1,050 M€

L'encours de dette génère des intérêts que le budget doit prendre en charge. Le montant payé reste malgré tout conforme au contexte économique, le taux d'intérêt moyen oscillant autour de 3,50% pour une inflation projetée entre 2,5 et 3% tout au long de l'année 2024.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 711 K€

Cette enveloppe est répartie en 2 enveloppes :

- **245 K€** sont nécessaires pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services de gestion comptable et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.
- **466 K€** sont issus du produit de bio méthane généré par la nouvelle unité de production de gaz mise en œuvre en janvier 2023 et dont l'enveloppe dédiée servira à financer des actions de développement durable. La somme sera versée au budget général de Grand Chambéry.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 6,245 M€ + 329 K€

Compte tenu du risque entourant l'équilibre prospectif d'ici 2026 de ce budget, il est proposé de conserver en section de fonctionnement le solde du résultat de clôture 2023 (**6,245 M€**) qui ne fait pas l'objet d'une affectation à la section d'investissement.

Une enveloppe spécifique de **329 K€** permet de couvrir le risque 2023 estimé sur le recouvrement des factures d'assainissement.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 4,274 M€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à financer la politique d'investissement.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 477 K€

Ce chapitre constitue ce que l'on appelle un autofinancement complémentaire qui est versé en section d'investissement au chapitre 021 en recettes. Cette enveloppe permet de maîtriser le recours à l'emprunt.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 193 K€

A ce stade, une enveloppe est prévue dans ce chapitre afin de disposer d'une facilité de mobilisation de crédits complémentaires selon l'évolution et l'actualité du service durant l'année 2024. En cas d'utilisation de cette enveloppe, une présentation ultérieure des crédits mobilisés sera effectuée lors du Conseil communautaire suivant.

Recettes

Chapitre 70 – Produits des services : 16,406 M€

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
PRESTATIONS	BP 2024
TRAVAUX	10 300,00
TRAVAUX REMBOURSABLES EAUX PLUVIALES	879 000,00
REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	8 931 360,00
ABONNEMENT ANNEE EN COURS	2 552 596,00
TRAITEMENT DES EAUX USEES	290 000,00
REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	225 075,00
PFAC PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1 061 500,00
ABONNEMENT ANNEE EN COURS	100 360,00
Total	14 050 191,00
AUTRES RESSOURCES	
REVENTE BIOMETHANE - FINANCEMENT SDTE	1 305 933,00
REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTIF	1 050 000,00
Total	2 355 933,00
Total	16 406 124,00

La somme de 1,306 M€ correspond au produit annuel attendu issu de l'unité de bio méthane. Comme pour l'eau potable, une enveloppe de 1,050 M€ est prélevée sur la facture d'assainissement et versée à l'Agence de l'Eau (6,5% du total).

Chapitre 74 – Dotations et participations : 400 K€

Le service de l'assainissement bénéficie de soutiens versés par l'Agence de l'eau au titre de la prime Epuration. **2024 sera la dernière année de perception de cette aide.**

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 40 K€

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services du Service de Gestion Comptable et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

Chapitre 78 – Reprises sur provisions : 329 K€

Une enveloppe spécifique de **329 K€** permet de couvrir le risque 2023 estimé sur le recouvrement des factures d'assainissement.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1,494 M€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d'équipement encaissées, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une recette obligatoire qui servira à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 70 K€

Ce chapitre retrace l'ensemble des remboursements sur frais de personnel inhérent à l'activité.

Chapitre 002 – Résultat reporté de fonctionnement : 6,245 M€

Ce chapitre comptabilise le résultat de clôture 2023.

Fonctionnement ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La compétence Assainissement non collectif est intégrée dans le budget autonome de l'assainissement mais elle doit faire l'objet d'une présentation dédiée et équilibrée en dépenses et recettes. Vu les montants, la présentation visuelle n'est pas proposée pour ce budget.

Dépenses : 206 K€

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 51 K€

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service de l'assainissement non collectif. Le contexte d'inflation des coûts supposera une maîtrise de cette enveloppe en 2024 et durant les exercices suivants.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 153 K€

Ce chapitre reprend la masse salariale du personnel affecté au service de l'assainissement non collectif.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 2 K€

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec le Service de Gestion Comptable et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

Recettes : 206 K€

Chapitre 70 – Produits des services : 188 K€

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des tarifs pratiqués par le service de l'assainissement non collectif.

Chapitre 002 – Résultat reporté de fonctionnement : 18 K€

Ce chapitre comptabilise le résultat issu de la clôture d'exercice.

Investissement ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(L'assainissement non collectif ne fait pas l'objet d'investissement en 2024)

Dépenses :

Chapitre 001 – Résultat reporté d'investissement : 2,268 M€

Il s'agit du résultat issu de la clôture d'exercice 2023 de la régie de l'assainissement.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1,494 M€

La somme de 1,494 M€ est inscrite pour comptabiliser les opérations d'ordre de la section d'investissement telles que les opérations de travaux en régie et l'amortissement comptable des subventions d'investissement reçues.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 100 K€

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. La même somme est inscrite au chapitre 041 en recette d'investissement.

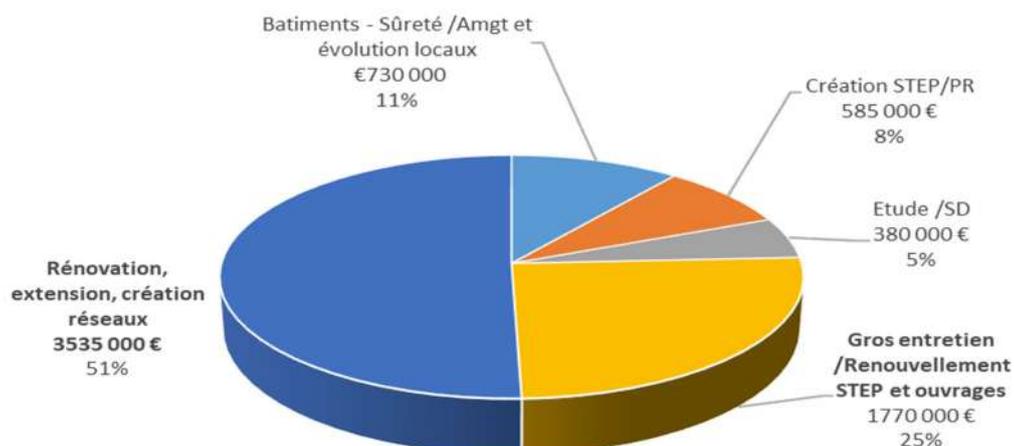
Chapitre 16 – Emprunts : 2,120 M€

Il s'agit du remboursement en capital des emprunts pour l'année 2024 conformément au plan d'amortissement de l'encours de dette de la régie de l'assainissement.

Chapitres 20 – 21 et 23 : PPI : 7,902 M€ au titre de 2024 + 4,293 M€ de reports 2023, soit un total de 12,195 M€.

Les dépenses d'équipement sont décomposées :

- 320 K€ pour les outils métiers informatiques (chapitre 20).
- 732 K€ pour les acquisitions de matériel industriel, véhicules (chapitre 21).
- 4,293 M€ de travaux sur réseaux et ouvrages (chapitre 23) au titre de l'année 2023.
- 7 M€ de travaux sur réseaux et ouvrages (chapitre 23) au titre de l'année 2024 selon la répartition suivante :



Les principales opérations d'investissement 2024 sont les suivantes :

- 1 090 K€ prévus sur l'UDEP (dont réhabilitation des bétons du bâtiment de prétraitement et des bio filtres).
- 575 K€ pour création STEP et collecteur hameau Entrenant à La Thuile.
- 450 K€ pour création collecteur à La Magne Charmillon à Saint-François de Sales.
- 300 K€ pour la rénovation du collecteur à Aillon-le-Jeune.
- 280 K€ pour la création du poste de relevage Flemming à Chambéry.

Recettes

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : 477 K€

Ce chapitre constitue ce que l'on appelle un autofinancement complémentaire qui est versé en section d'investissement au chapitre 021 en recettes.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 4,274 M€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire pour financer l'investissement.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 100 K€

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. La même somme est inscrite au chapitre 041 en dépenses d'investissement.

10 – Dotations et réserves : 4,669 M€

Cette enveloppe comptabilise l'affectation de résultat fin 2023 telle que délibérée par le conseil communautaire.

13 – Subventions d'investissement : 1,700 M€ + 1,777 M€ de reports de crédits 2023

Conformément à la PPI, l'Agence de l'eau a octroyé une enveloppe de subvention à Grand Chambéry au titre de l'assainissement pour un montant prévisionnel de 1,700 M€ au titre de 2024.

16 – Emprunts : 5,064 M€ au titre de 2024

Conformément à la prospective d'investissement de la régie de l'assainissement, le recours à l'emprunt en 2024 est conforme au volume d'investissement (5,064 M€).

La collectivité dispose déjà d'un contrat couvrant ce besoin, signé le 8 décembre 2020 avec la Banque Européenne d'Investissement (Taux variable classique Euribor 3 mois + marge comprise entre 0,25 et 0,60%). **Aucune consultation bancaire ne sera donc à lancer cette année.**

23 – Immobilisations en cours : 114 K€ de reports de crédits 2023

Il s'agit de comptabiliser les remboursements d'avances sur marchés publics octroyées aux entreprises qui réalisent les travaux prévus à la PPI.

BUDGET PRINCIPAL

Budget Général

Budget Déchets

- BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement – Budgets primitifs 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PRINCIPAL	DECHETS	GENERAL
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 264 502,89	14 874 661,00	11 389 841,89
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	29 031 165,72	5 538 314,64	23 492 851,08
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	34 146 773,00		34 146 773,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 009 210,46	110 024,36	9 899 186,10
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 750 000,00	2 000 000,00	9 750 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	15 853 031,00	123 000,00	15 730 031,00
6586 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	43 200,00		43 200,00
66 - CHARGES FINANCIERES	3 589 933,73	289 933,73	3 300 000,00
67 - CHARGES SPECIFIQUES	120 066,27	40 066,27	80 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 634 167,52	3 502 246,35	3 131 921,17
Total DEPENSES	137 442 050,59	26 478 246,35	110 963 804,24
Total DEPENSES REELLES	109 048 672,61	20 865 975,64	88 182 696,97
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PRINCIPAL	DECHETS	GENERAL
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 208 922,54	3 502 246,35	3 706 676,19
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	210 000,00		210 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 085 000,00	85 000,00	1 000 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	17 932 865,88	2 583 000,00	15 349 865,88
73 - IMPOTS ET TAXES	22 954 775,00		22 954 775,00
731 - FISCALITE LOCALE	62 898 774,00	18 415 000,00	44 483 774,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	23 959 501,70	1 823 000,00	22 136 501,70
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 072 211,47		1 072 211,47
76 - PRODUITS FINANCIERS	50 000,00		50 000,00
77 - PRODUITS SPECIFIQUES	70 000,00	70 000,00	-
Total RECETTES	137 442 050,59	26 478 246,35	110 963 804,24
Total RECETTES REELLES	129 148 128,05	22 891 000,00	106 257 128,05

Le budget Principal s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant de 137 442 050,59 €. Ce montant se décompose de la manière suivante :

- 110 963 804,24 € pour le budget Général.
- 26 478 246,35 € pour le budget Déchets.

Les opérations « réelles » en dépenses représentent un montant de : 109 048 672,61 €

- 88 182 696,97 € pour le budget Général.
- 20 865 975,64 € pour le budget Déchets.

Les opérations « réelles » en recettes représentent un montant de : 129 148 128,05 €

- 106 257 128,05 € pour le budget Général.
- 22 891 000 € pour le budget Déchets.

Les opérations « d'ordre » en dépenses représentent un montant de : 28 393 444,25 €

- 22 781 107,27 € pour le budget Général.
- 5 612 336,98 € pour le budget Déchets.

Les opérations « d'ordre » en recettes représentent un montant de : 8 293 922,54 €

- 4 706 676,19 € pour le budget Général.
- 3 587 246,35 € pour le budget Déchets.

Section d'investissement – Budgets primitifs 2024

Dépenses d'investissement

NIVEAU DE VOTE	TOTAL BP 24 + REPORT 2023 - BUDGET PRINCIPAL	DECHETS	GENERAL
1 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 134 824,02	218 444,25	6 916 379,77
040 - OPERATIONS ENTRE SECTIONS	1 085 000,00	85 000,00	1 000 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00		1 000 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	196 500,00		196 500,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 125 000,00	900 000,00	10 225 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 400 000,00		1 400 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	790 000,00		790 000,00
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	2 520 000,00	20 000,00	2 500 000,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	32 200,00		32 200,00
VOTE AU PROGRAMME	50 733 695,95	8 093 179,19	42 640 516,76
			-
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	9 425 162,32		9 425 162,32
Total	85 442 385,29	9 316 623,44	76 125 761,85

**PPI 2024 :
45 140 516,76**

Les crédits proposés au budget principal 2024 en dépenses s'élèvent à 85,4 M€.
(76,1 M€ pour le budget Général et 9,3 M€ pour le budget Déchets).

La somme de 7,135 M€ correspond au résultat d'investissement de clôture 2023 reprenant à la fois les résultats du budget général (6,916 M€), les résultats du budget Déchets (218 K€).

La somme de 197 K€ correspond à des versements financiers dans le cadre de dispositifs pour lesquels Grand Chambéry n'est qu'un intermédiaire entre l'Etat et les communes (Contrat de relance du logement, le crédit restant concerne Challes Les Eaux).

La somme de 11,125 M€ € relative aux emprunts (chapitre 16) se décompose :

- **10,225 M€** au titre du remboursement en capital des emprunts du budget général.
 - o **Dont 9,900 M€ au titre du budget général de Grand Chambéry.**
 - o **Dont 325 K€ au titre de la dette récupérable auprès de CGLE.**
- **900 K€** au titre du remboursement en capital des emprunts du budget déchets.

La somme de 790 K€ relève des avances sur marchés estimées en 2024 pour 500 000€ complétée des reports de crédits 2023 nécessaires au versement des avances sur marchés publics déjà engagées (290 K€).

Une enveloppe **de 32 K€** permet de comptabiliser diverses opérations financières au chapitre 27 en dépenses tel que des avances remboursables. La même somme sera prévue en recettes, cette inscription est équilibrée.

La somme de 9,425 M€ correspond aux opérations pour compte de tiers, c'est-à-dire des opérations réalisées par Grand Chambéry mais pour le compte d'autres acteurs ou opérateurs et financées par ces derniers. Le tableau ci-après détaille plus précisément les objets.

Nature	BP 2024	REPORT 2023	BUDGET TOTAL 2024
45811001 - PUP BRESSIEUX CIS	220 843,00	-	220 843,00
45811002 - PUP ARMANET	38 310,00	-	38 310,00
45811003 - PUP OPAC ST SATURNIN	21 330,00	-	21 330,00
45811004 - PUP OPAC ST LOUIS DU MONT	79 200,00	-	79 200,00
458142 - OP TIERS FIBRE OPTIQUE BUISSON ROND	431,00	-	431,00
458155 - OP TIERS TERMINUS ST JEOIRE	1 657,00	-	1 657,00
458167 - D -OP TIERS ENERGIE RENOUVELABLE	958 624,00	5 743,20	964 367,20
458168 - D-OP TIERS GIRATOIRES AREA	552 000,00	-	552 000,00
458171 - OP TIERS CNES SMSB	1 216 280,00	1 117 301,12	2 333 581,12
458176 - OP SMSB BAT 1000 ET 1400	974 048,00	29 952,00	1 004 000,00
458180 - OP TIERS CGLE TVX ELECTRIQUE	26 967,00	-	26 967,00
4581807 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	9 868,00	-	9 868,00
4581808 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2017-2026	2 926 499,00	-	2 926 499,00
458181 - OP TIERS DEMOLITION BAT SNCF	-	2 772,00	2 772,00
458184 - TRAVAUX REDUCTION ENERGIE PACR	15 000,00	-	15 000,00
458185 - RUE CENTRALE - GIRATOIRE GALION	15 000,00	-	15 000,00
458186 - PLACE CAFFE/PLACE MONGE	45 000,00	-	45 000,00
458187 - LIAISONS RICHELIEU - BELLEDONNES	35 000,00	-	35 000,00
458188 - BATIMENT TOTEM AILLONS	60 000,00	-	60 000,00
458189 - ISOLATION DES PLANCHERS	144 240,00	-	144 240,00
458190 - REMPLACEMENT VENTILATIONS MECANIQUES	18 480,00	-	18 480,00
458191 - ECLAIRAGES LEDS	108 017,00	-	108 017,00
458192 - BRISE SOLEIL CIRCULATIONS	6 600,00	-	6 600,00
458193 - DEMOLITION EX FOUR & CLEMENT	500 000,00	-	500 000,00
458194 - BAIES DE STOCKAGE DE DONNEES	296 000,00	-	296 000,00
Total	8 269 397,00	1 155 768,32	9 425 165,32

L'ensemble des opérations pour compte de tiers porte sur 7 principales catégories :

- **Les aides déléguées à la Pierre pour le compte de l'Etat**
- **Les actions réalisées dans le cadre de Projets Urbains Partenariaux**
- **Les actions déléguées en matière de transition énergétique pour le compte de l'ADEME**
- **Les actions d'infrastructures pour le compte de CGLE ou de communes**
- **Les actions de reconversion des stations toute saison pour le compte de SMSB**
- **Les actions d'aménagement et de renouvellement de voiries dans le cadre de voirie d'intérêt communautaire.**
- Une action d'acquisition de bases de stockage de données dans le cadre du service mutualisé de la DSI ce qui permettra à chaque membre du service de bénéficier de meilleures offres et d'un coût plus optimisé.

Recettes d'investissement

NIVEAU DE VOTE	TOTAL BP 24 + REPORT 23 - BUDGET PRINCIPAL	DECHETS	GENERAL
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 009 210,46	110 024,36	9 899 186,10
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	1 465 000,00		1 465 000,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 750 000,00	2 000 000,00	9 750 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00		1 000 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	25 562 271,33	2 962 271,33	22 600 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 295 904,15	584 500,00	7 711 404,15
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16 316 514,30	3 659 827,75	12 656 686,55
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	926 554,26		926 554,26
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 075 000,00		2 075 000,00
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	8 041 930,79		8 041 930,79
TOTAL COMPTABLE VOTE	85 442 385,29	9 316 623,44	76 125 761,85

Les crédits proposés au budget principal 2024 en recettes s'élèvent à 85,4 M€.
(76,1 M€ pour le budget Général et 9,3 M€ pour le budget Déchets).

La somme de 11,750 M€ prévue en recettes au chapitre 040 correspond à la dotation obligatoire des amortissements : **9,750 M€ pour le budget Général, 2 M€ pour le budget Déchets.** → Il s'agit d'un flux interne entre les sections des budgets de la collectivité.

Cette enveloppe est complétée par **la somme de 10 M€ prévue en recettes au chapitre 021** et qui correspond au virement par la section de fonctionnement de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour permettre le remboursement en capital des emprunts, et de rendre possible l'autofinancement des investissements avec le reliquat :

- **dont 110 K€ pour le budget Déchets.**
- **dont 9,899 M€ pour le budget Général** : Cette somme est conforme avec le DOB 2024 présenté le 01/02/2024.

La somme de 25,562 M€ (dont 2,962 M€ au budget Déchets) est inscrite au chapitre 10 :

- **7,600 M€ correspondant aux recettes de FCTVA** (Fonds de Compensation à la TVA) versé par l'Etat chaque trimestre,
 - o 6,600 M€ pour le budget Général.
 - o 1 M€ pour le budget Déchets.
- **17,962 M€ correspondant aux excédents de fonctionnement** capitalisés en réserves à la nature 1068, conformément aux affectations de résultats 2023.
 - o 1,962 M€ pour le budget Déchets.
 - o 16,000 M€ pour le budget Général.

16,317 M€ sont inscrits en recettes au chapitre 16 au titre des emprunts à encaisser dont :

- 3,660 M€ correspondant à l'emprunt d'équilibre 2024 du budget Déchets au stade du budget primitif 2024.
- 12,657 M€ correspondant à l'emprunt d'équilibre 2024 du budget général au stade du budget primitif 2024.

La somme de 2,075 M€ prévue en recettes au chapitre 27 se décompose :

- 1,600 M€ au titre de remboursement d'avances consenties dans le cadre des PAE gérés et commercialisés par CGLE.
- 325 K€ au titre de la dette récupérable auprès de CGLE au titre de l'immobilier d'entreprises.
- 150 K€ aux remboursements d'avances consenties par le budget Général et notamment le remboursement par la ville de Chambéry de l'annuité liée à la cession à paiement différé du parking de la Cassine.

427 K€ de reports 2023 permettent de comptabiliser le remboursement des avances sur marché public en cours. Ils sont complétés par une prévision budgétaire de 500 000€ au titre des nouveaux marchés à intervenir en 2024.

La somme de 8,042 M€ correspond aux opérations pour compte de tiers, c'est-à-dire des opérations réalisées par Grand Chambéry mais pour le compte d'autres acteurs ou opérateurs et financées par ces derniers. **Les sommes ne sont pas strictement équilibrées en dépenses et en recettes au stade du budget primitif car quelques dispositifs ont été encaissés en amont en 2023 ou ne le seront qu'à terminaison d'ici 2026.**

Nature	BP 2024	REPORT 2023	BUDGET TOTAL 2024
45821001 - PUP BRESSIEUX CIS	371 605,00		371 605,00
458232 – VIC BD HENRI BORDEAUX A CHAMBERY	14 824,00		14 824,00
458236 – AVENUE DE MONT ST MICHEL BARBERAZ	3 582,00		3 582,00
458247 – OP TIERS BAS DE JACOB	6 251,00		6 251,00
458248 – OP TIERS BAS DE JACOB	1 655,00		1 655,00
458267 - R -OP TIERS ENERGIE RENOUVELABLE	958 624,00	354 004,68	1 312 628,68
458268 - R-OP TIERS GIRATOIRES AREA	552 000,00		552 000,00
458269 – OP TIERS TRAVAUX ASCENSEUR PACR	1 580,00		1 580,00
458271 - OP TIERS CNES SMSB	625 000,00	2 327 454,00	2 952 454,00
458276 - OP SMSB BAT 1000 ET 1400			
458277 – AVENUE GRANDE CHARTREUSE GIRATOIRE		4 206,98	4 206,98
4582806 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2015			
458280 – OPTIERS CGLE FONTANETTES	28 368,00		28 368,00
4582807 - R-AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	9 868,00		9 868,00
4582808 - AIDE PIERRE ETAT PRG 2017-2020	1 804 957,00		1 804 957,00
458284 – TRAVAUX REDUCTION ENERGIE PACR	15 000,00		15 000,00
458285 – RUE CENTRALE – GIRATOIRE GALION	15 000,00		15 000,00
458286 – PLACE CAFE / PLACE MONGE – ARRET PREFECTURE	45 000,00		45 000,00
458287 – LIAISON RICHELIEU - BELLEDONNES	35 000,00		35 000,00
458288 – BATIMENT TOTEM AILLONS	571 949,13		571 949,13
458294 – BAIES DE STOCKAGE DONNEES DATA CENTER	296 000,00		296 000,00
Total	5 356 263,13	2 685 665,66	8 041 930,79

Budgets primitifs 2024 - Focus sur le BUDGET GENERAL – INVESTISSEMENT

CODE	LIBELLE	REPORTS DE CREDITS - DEPENSES 2023	BUDGET 2024 - DEPENSES	TOTAL 2024 + REPORTS 2023
CODE	PROGRAMMES		TOTAL DEPENSES 2024	
104010	GER ADMINISTRATION GRAND CHAMBERY	72 382,75	335 094,00	407 476,75
104047	GER COMMUNICATION		15 016,00	15 016,00
204007	GER GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS	34 460,94	326 500,00	360 960,94
204049	GER PATRIMOINE A PARTIR DE 2021	143 460,92	1 706 059,00	1 849 519,92
204014	GER SYSTEMES D'INFORMATION	237 477,62	740 000,00	977 477,62
204025	GER ACHAT GLOBALISE DE MATERIEL	3 685,25	180 000,00	183 685,25
204026	GER RENOUELEMENT MATERIEL COURS D'EAU		10 020,00	10 020,00
204027	GER RESERVE FONCIERE	160 656,00	374 138,00	534 794,00
	SOUS TOTAL - INVESTISSEMENTS RECURRENTS FINANCIABLES	652 123,48	3 686 827,00	4 338 950,48
104006	RD 1006 GARATTE - LA TROUSSE	499 822,90	3 420 000,00	3 919 822,90
204051	OUVRAGE D'ART - PONT DE LA TROUSSE HORS PISTE CYCLABLE (204020)	808 779,48	230 000,00	1 038 779,48
204029	CENTRE NORD	319 494,06	442 495,00	761 989,06
204015	VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE - CONVENTIONS ZAC	1 611 933,13	984 923,00	2 596 856,13
204044	FEUX TRICOLORES	92 826,24	1 053,00	93 879,24
204043	AMENAGEMENTS ECHANGEURS AUTOROUTIERS - GIRATOIRES		50 000,00	50 000,00
104044	ANRU AMENAGEMENTS BELLEVUE	180 135,49	155 988,00	336 123,49
204004	GENS DU VOYAGE	38 314,74	792 916,00	831 230,74
204007	ALIMENTATION GAZ PATINOIRE + RAMBARDE		300 000,00	300 000,00
104041	CONSTRUCTION NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATION		35 000,00	35 000,00
104023	REHABILITATION DE LA PISCINE DE BUISSON ROND	22 832,23	24 880,00	47 712,23
	SOUS TOTAL - GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES FINANCIABLES	3 574 138,27	6 437 255,00	10 011 393,27
104011	CONFLUENCE LEYSSE HYERES - RIVES DE L'HYERES		8 155,00	8 155,00
104008	OUVRAGES RECENSEMENT ET SECURISATION		123 402,00	123 402,00
204041	TRAVAUX HYDRAULIQUES (BOISSERETTE AUTRES PETITES OPERATIONS)		10 020,00	10 020,00
104034	DERIVATION DU NANT PETCHI	2 890,00	2 310,00	5 200,00
104012	TRAVAUX AVAL VILLARCHER		688 065,00	688 065,00
204016	EAUX PLUVIALES	413 438,12	-	413 438,12
204022	ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE HORS FDC	200 338,00	81 700,00	282 038,00
204053	COURS D'EAUX - ZONEHUMI - SCHEMA ZONES HUMIDES		209 880,00	209 880,00
104042	TOURISME	80 283,71	23 332,00	103 615,71
204030	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL dont FDC aux études pré-opérationnelles	71 282,23	461 900,00	533 182,23
	SOUS TOTAL - GESTION ET PRESERVATION DES ESPACES FINANCIABLES	768 232,06	1 608 764,00	2 376 996,06
204034	FDC ACTIONS TRANSVERSALES	91 000,00	229 000,00	320 000,00
204052	FDC ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE	150 000,00	168 000,00	318 000,00
204028	FDC CISALB		4 835,00	4 835,00
204046	FDC STADE ET AMENAGEMENTS ANNEXES		820 000,00	820 000,00
204017	FDC POTEAUX INCENDIES	58 530,00	60 000,00	118 530,00
204018	FDC PROJET RENOUELEMENT URBAIN - PRU -	28 098,00	101 100,00	129 198,00
204031	FDC POLITIQUE DE LA VILLE	19 333,00	219 980,00	239 313,00
204002	FDC PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2013/2020 - SOLDES A PAYER		1 341 530,00	1 341 530,00
104017	FDC SILLON ALPIN NORD + LYON TURIN		154 000,00	154 000,00
204047	FDC PLH 2021/2026 - Années 2021/2022		682 783,00	682 783,00
	SOUS TOTAL - FONDS DE CONCOURS VERSES FINANCIABLES	346 961,00	3 781 228,00	4 128 189,00
	SOUS TOTAL FINANCIABLE SANS RESSOURCES COMPLEMENTAIRES	5 341 454,81	15 514 074,00	20 855 528,81
204054	204054 - AUTRES ACTIONS PCAET - SDTE	14 640,00	1 072 680,00	1 087 320,00
204019-020-023-	ENVELOPPE MOBILITE FINANCEE PAR VM SUR BUDGET GENERAL	1 259 323,95	2 400 000,00	3 659 323,95
204055	FDC UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC		1 500 000,00	1 500 000,00
204004	Aire de la Cassine - 40 emplacements dont 8 d'ici 2026		100 000,00	100 000,00
	SOUS TOTAL ENVELOPPES DEDIEES	1 273 963,95	5 072 680,00	6 346 643,95
	TOTAL FINANCIABLE SELON SCENARIO - DOB 2022	6 615 418,76	20 586 754,00	27 202 172,76
204016	EAUX PLUVIALES		3 010 000,00	3 010 000,00
204015	VOIRIES ET INFRASTRUCTURES (Travaux neufs, projets communes, Ponts)		2 191 000,00	2 191 000,00
204015	VOIRIES - GER - OPERATIONS DE RENOUELEMENT		1 150 000,00	1 150 000,00
204047	HABITAT - PLH 2021/2026 - Années 2023-2026 - HORS ETUDES PASSRNOV ET COPROS		1 255 135,00	1 255 135,00
204047	HABITAT - CRISTAL HABITAT - ENGAGEMENTS PRU + BONI		1 075 596,00	1 075 596,00
26	FONCIER - ACQUISITIONS FONCIERES ou FONCIERE CD73		2 500 000,00	2 500 000,00
204034	ZFE - MISE EN PLACE		417 046,00	417 046,00
104042	TOURISME - DEVELOPPEMENT, DIVERSIFICATION ET SENTIERS		216 667,00	216 667,00
204004	GENS DU VOYAGE - REHABILITATION DE TERRAINS		215 000,00	215 000,00
104010	AUTRES FONDS DE CONCOURS		450 000,00	450 000,00
104010	INFLATION - ENVELOPPE INFLATION		1 205 000,00	1 205 000,00
	SOUS TOTAL COMPLEMENTAIRE - PERMIS PAR LA HAUSSE DE FISCALITE	-	13 685 444,00	13 685 444,00
	TOTAL PPI FINANCIABLE 2021/2026 - HISTORIQUE SUITE 2023	6 615 418,76	34 272 198,00	40 887 616,76
204047	OPTIMISATION DU PASS RENOV - Base 1,8 M€ basculé F en I - travaux dans le lit de vin		599 200,00	599 200,00
204047	COPROPRIETES EN DIFFICULTES - Base 1,640 M€ 2023/2028		410 700,00	410 700,00
	NOUVELLE PPI FINANCIABLE SUITE OPTIMISATION CREDITS HABITAT	6 615 418,76	35 282 098,00	41 897 516,76
104010	AMENAGEMENT SALLES DE REUNION BLACHERES		298 000,00	298 000,00
104010	REAMENAGEMENT REFECTOIRE BLACHERES		300 000,00	300 000,00
	PPI FINANCIABLE 2021/2026 - ARBITRAGE 2024 - CIBLE A 158,2 M€ maximum	6 615 418,76	35 880 098,00	42 495 516,76
204029	204029 - PARKING RELAIS DU CARREFOUR DE LA TROUSSE		1 645 000,00	1 645 000,00
204056	204056 - ACQUISITION FONCIER FUTUR DEPOT DE BUS + ETUDES ET DEPOLLUTION		1 000 000,00	1 000 000,00
	Total – crédits PPI pour l'année 2024	6 615 418,76	38 525 098,00	45 140 516,76

La PPI 2024 du budget général se décompose en 7 catégories d'investissement :

- **Investissements récurrents (4,339 M€)** : Il s'agit des opérations de gros entretiens récurrents portant principalement sur les bâtiments, les grands équipements collectifs, les systèmes d'information, et quelques crédits pour divers petits aménagements.
 - **Grands équipements et infrastructures (10,011 M€)** : Il s'agit des opérations de grosses infrastructures telles que les voiries d'intérêt communautaire, le financement des aménagements de la RD 1006, la reconstruction du Pont de la Trousse, l'aménagement structurant d'une première tranche du Boulevard Bellevue à Chambéry et la poursuite du financement des aménagements Centre Nord à Chambéry.
 - **Gestion et préservation des espaces (2,377 M€)** : Il s'agit des opérations portant sur les cours d'eaux, les eaux pluviales pour leur périmètre historique, les espaces naturels et agricoles et notamment les zones humides, le développement touristique ainsi que les enjeux entourant le plan local d'urbanisme.
 - **Fonds de concours versés (4,128 M€)** : il s'agit de l'ensemble des aides versées par Grand Chambéry aux partenaires institutionnels ou privés dont l'objet porte notamment sur les grandes infrastructures communales de centralité, la politique de la ville et le programme de rénovation urbaine et le programme local de l'Habitat.
 - **Enveloppe dédiée (6,347 M€)** : Cette enveloppe porte sur les investissements fléchés vers la mobilité (vélo, pistes cyclables, aménagements en lien avec le réseau de transport), des investissements spécifiques liés au SDTE, ainsi que le fonds de concours Université de Savoie.
 - **Enveloppe complémentaire permise par la hausse de fiscalité de 2023 (13,685 M€)** : Cette enveloppe a permis d'affecter des crédits complémentaires au financement de la politique des eaux pluviales, de l'habitat, des infrastructures de déplacement et de plusieurs actions concourant à l'aménagement de l'espace communautaire.
 - **Enveloppe issue de l'arbitrage lors de la préparation budgétaire 2024 (1,608 M€)** : Cette enveloppe est constituée pour partie d'une optimisation de crédits de fonctionnement en investissement selon l'objet des dépenses (PassRénov et enjeux d'habitat pour 1,010 M€) ainsi que plusieurs aménagements sur les locaux du siège de Grand Chambéry (598 K€).
- **Soit un total de 42,495 M€ de crédits prévus en 2024 dont 6,615 M€ de reports 2023.**

En 2024, une enveloppe complémentaire au total précédent (42,495 M€) de 2,645 M€ est proposée afin de financer 2 investissements structurants pour la compétence « Mobilité » qui devront règlementairement être comptabilisées dans le budget Général :

- 1 M€ pour le financement du foncier « support » pour l'implantation d'un nouveau dépôt de bus, l'actuel arrivant à saturation.
- 1,645 M€ pour le financement du pôle d'échanges multimodal de la Trousse.

Ces deux investissements ont fait l'objet d'une explication très détaillée en DOB et en page de synthèse du présent rapport. Leur financement est assuré par l'anticipation de la hausse du taux de VM au 1^{er} juillet 2024.

En dépenses, l'enveloppe d'investissement budgétée en 2024 s'élève donc à 42,495 M€ (cf. Tableau précédent) + 2,645 M€, soit un total de 45,140 M€ (dont 6,615 M€ de reports de crédits 2023).

En recettes, l'enveloppe subventions/participations/avances est de 9,061 M€ dont 1,180 K€ de reports de crédits 2023. Les subventions sont présentées par programme, avec un niveau de vote retenu par chapitre « au chapitre comptable 13 » et « au chapitre comptable 27 » pour les remboursements d'avances qui financent la PPI à hauteur de 1,6 M€.

CODE	LIBELLE	REPORTS DE CREDITS - RECETTES 2023	Budget primitif 2024 - Recettes	TOTAL 2024 - RECETTES
CODE	PROGRAMMES	CP au 31/12/2023		
104010	GER ADMINISTRATION GRAND CHAMBERY		50 000,00	50 000,00
104047	GER COMMUNICATION			-
204007	GER GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS			-
204049	GER PATRIMOINE A PARTIR DE 2021		150 000,00	150 000,00
204014	GER SYSTEMES D'INFORMATION			-
204025	GER ACHAT GLOBALISE DE MATERIEL			-
204026	GER RENOUVELLEMENT MATERIEL COURS D'EAU			-
204027	GER RESERVE FONCIERE			-
	SOUS TOTAL - INVESTISSEMENTS RECURRENTS FINANCIABLES	-	200 000,00	200 000,00
104006	RD 1006 GARATTE - LA TROUSSE		1 250 000,00	1 250 000,00
204051	OUVRAGE D'ART - PONT DE LA TROUSSE HORS PISTE CYCLABLE (204020)	90 000,00	210 000,00	300 000,00
204029	CENTRE NORD			-
204015	VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE - CONVENTIONS ZAC	47 853,00	355 000,00	402 853,00
204044	FEUX TRICOLORES			-
204043	AMENAGEMENTS ECHANGEURS AUTOROUTIERS - GIRATOIRES			-
104044	ANRU AMENAGEMENTS BELLEVUE		615 000,00	615 000,00
204004	GENS DU VOYAGE		-	-
204007	ALIMENTATION GAZ PATINOIRE + RAMBARDE			-
104023	REHABILITATION DE LA PISCINE DE BUISSON ROND			-
	SOUS TOTAL - GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES FINANCIABLES	137 853,00	2 430 000,00	2 567 853,00
104011	CONFLUENCE LEYSSE HYERES - RIVES DE L'HYERES	984 000,00	453,00	984 453,00
104008	OUVRAGES RECENSEMENT ET SECURISATION		80 981,00	80 981,00
204041	TRAVAUX HYDRAULIQUES (BOISSERETTE AUTRES PETITES OPERATIONS)			-
104034	DERIVATION DU NANT PETCHI			-
104012	TRAVAUX AVAL VILLARCHER		340 577,00	340 577,00
204016	EAUX PLUVIALES		428 000,00	428 000,00
204022	ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE HORS FDC		-	-
204053	COURS D'EAUX - ZONEHUMI - SCHEMA ZONES HUMIDES		177 000,00	177 000,00
104042	TOURISME		50 000,00	50 000,00
204030	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL dont FDC aux études pré-opérationnelles		150 000,00	150 000,00
	SOUS TOTAL - GESTION ET PRESERVATION DES ESPACES FINANCIABLES	984 000,00	1 612 011,00	2 596 011,00
204034	FDC ACTIONS TRANSVERSALES		-	-
204052	FDC ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE			-
204028	FDC CISALB			-
204046	FDC STADE ET AMENAGEMENTS ANNEXES			-
204017	FDC POTEAUX INCENDIES			-
204018	FDC PROJET RENOUVELLEMENT URBAIN - PRU -	37 835,15		37 835,15
204031	FDC POLITIQUE DE LA VILLE			-
204002	FDC PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2013/2020 - SOLDES A PAYER			-
104017	FDC SILLON ALPIN NORD + LYON TURIN			-
204047	FDC PLH 2021/2026 - Années 2021/2022			-
	SOUS TOTAL - FONDS DE CONCOURS VERSES FINANCIABLES	37 835,15	187 114,00	224 949,15
	SOUS TOTAL FINANCIABLE SANS RESSOURCES COMPLEMENTAIRES	1 159 688,15	4 429 125,00	5 588 813,15
204054	204054 - AUTRES ACTIONS PCAET - SDTE		466 000,00	466 000,00
204019-020-023-	ENVELOPPE MOBILITE FINANCEE PAR VM SUR BUDGET GENERAL		1 104 971,00	1 104 971,00
204055	FDC UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC		1 500 000,00	1 500 000,00
204004	Aire de la Cassine - 40 emplacements dont 8 d'ici 2026		100 000,00	100 000,00
	SOUS TOTAL ENVELOPPES DEDIEES	-	3 170 971,00	3 170 971,00
	TOTAL FINANCIABLE SELON SCENARIO - DOB 2022	1 179 938,15	7 600 096,00	8 780 034,15
204016	EAUX PLUVIALES			-
204015	VOIRIES ET INFRASTRUCTURES (Travaux neufs, projets communes, Ponts)			-
204015	VOIRIES - GER - OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT			-
204047	HABITAT - PLH 2021/2026 - Années 2023-2026 - HORS ETUDES PASSRNOV ET COPROS			-
204047	HABITAT - CRISTAL HABITAT - ENGAGEMENTS PRU + BONI			-
26	FONCIER - ACQUISITIONS FONCIERES ou FONCIERE CD73			-
204034	ZFE - MISE EN PLACE		31 370,00	31 370,00
104042	TOURISME - DEVELOPPEMENT, DIVERSIFICATION ET SENTIERS			-
204004	GENS DU VOYAGE - REHABILITATION DE TERRAINS			-
104010	FONDS DE CONCOURS - A AFFECTER			-
104010	INFLATION - ENVELOPPE INFLATION			-
	SOUS TOTAL COMPLEMENTAIRE - PERMIS PAR LA HAUSSE DE FISCALITE	-	31 370,00	31 370,00
	TOTAL PPI FINANCIABLE 2021/2026 - HISTORIQUE SUITE 2023	1 179 938,15	7 631 466,00	8 811 404,15
204047	OPTIMISATION DU PASS RENOV - Base 1,8 M€ basculé F en I - travaux dans le lit de vin		250 000,00	250 000,00
204047	COPROPRIETES EN DIFFICULTES - Base 1,640 M€ 2023/2028			-
	NOUVELLE PPI FINANCIABLE SUITE OPTIMISATION CREDITS HABITAT	1 179 938,15	7 881 466,00	9 061 404,15
104010	AMENAGEMENT SALLES DE REUNION BLACHERES			-
104010	REAMENAGEMENT REFECTORIE BLACHERES			-
	PPI FINANCIABLE 2021/2026 - ARBITRAGE 2024 - CIBLE A 158,2 M€ maximum	1 179 938,15	7 881 466,00	9 061 404,15

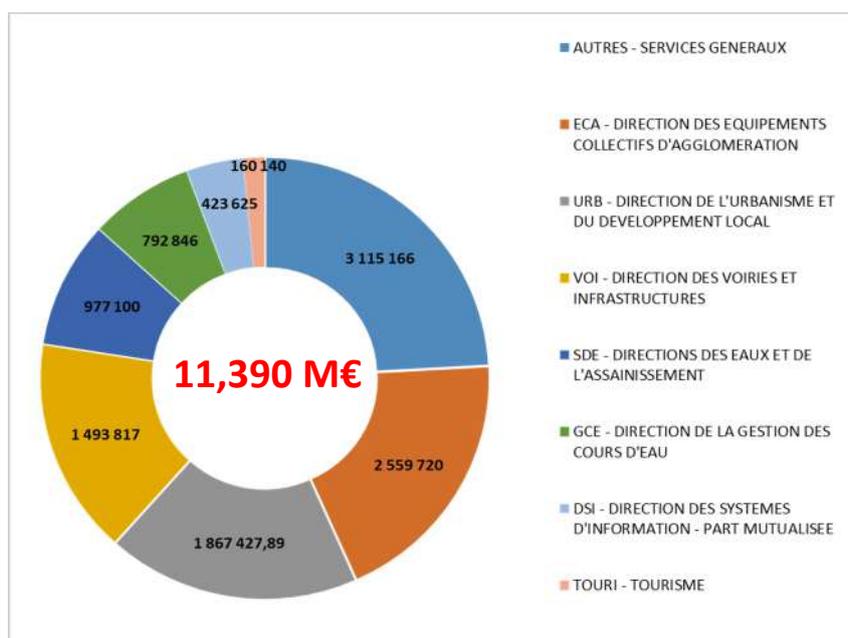
Fonctionnement

Le budget de fonctionnement « comptable » voté par Grand Chambéry s'élève à 111 M€ en 2024.

Après retraitement des AC, des versements aux satellites, des paiements des intérêts de la dette et du virement obligatoire ou libre à la section d'investissement, les dépenses « propres » de fonctionnement de Grand Chambéry s'élèvent à 44,1 M€, **soit 40% du total voté.**

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 11,390 M€



Au sein de cette enveloppe, les services généraux de la collectivité ne représentent que 27 % des charges de fonctionnement courant totales. 73% **relèvent donc de services dédiés qu'il convient de détailler ci-après :**

Grands Equipements collectifs : 2,560 M€

- 1,034 M€ pour le bon fonctionnement courant de la piscine aqualudique du Stade.
- 697 K€ pour le bon fonctionnement de la piscine de Buisson Rond.
- 471 K€ pour le bon fonctionnement de la patinoire de Buisson Rond.
→ **Les 3 équipements sont très impactés par l'évolution de la facture d'électricité qui connaîtra une variation de +100% entre 2023 et 2024.**
- 199 K€ pour le bon fonctionnement du Parc Evènementiel du Phare et PEX
- 121 K€ pour le bon fonctionnement de la direction des grands équipements.
- 38 K€ pour les autres équipements tels l'Aérodrome...

Urbanisme et Développement local : 1,867 M€

- 307 K€ pour le financement du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).
- 93 K€ pour le financement de dispositifs pour le soutien au parc privé d'habitat.
- 226 K€ pour le financement des Terrains Familiaux des gens du voyage.
- 231 K€ pour le financement des Aires d'accueil des gens du voyage.
- 211 K€ pour le financement des dispositifs relevant du développement social urbain (145 K€) et du programme de renouvellement urbain (67 K€).

- 162 K€ pour le financement du fonctionnement de la Maison des Syndicats.
- 102 K€ pour le financement de crédits d'ingénierie et d'évaluation des actions dans le domaine de la « politique de la ville ».
- 100 K€ pour le financement du fonctionnement de l'Aire de Grand Passage.
- 76 K€ pour le financement des actions TEPOS.
- 39 K€ pour le financement de contrats de prestations de services, dont 20 K€ de prestations avocats en lien avec le Service appui aux communes mis en place au sein de Grand Chambéry en 2024.
- 39 K€ pour le financement de la taxe foncière d'équipements gérés par la direction.
- 21 K€ pour le financement d'actions dans le cadre du PCAET.
- 42 K€ pour le financement des actions de la charte forestière.
- 24 K€ pour le financement du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit.
- 12 K€ pour le financement du schéma directeur d'énergie positive.
- 182 K€ pour l'ensemble des autres actions (appui aux opérations d'aménagements, PLUI, schéma agricole, frais généraux...).

Voiries et infrastructures : 1,494 M€

- 1,332 M€ au titre de l'entretien courant des voiries communautaires conventionnées avec les communes.
- 85 K€ au titre de l'entretien des voiries relevant directement de la collectivité.
- 77 K€ au titre de la gratification covoiturage nouvellement mise en place.

Eaux pluviales : 977 K€

Il s'agit de l'enveloppe dédiée à l'exercice de la compétence eaux pluviales.

Gestion des cours d'eaux : 793 K€

Il s'agit de l'ensemble des flux comptables de frais de fonctionnement et de masse salariale à verser au CISALB dans le cadre de la délégation de compétences GEMAPI. Cette enveloppe doit être analysée en lien avec celle du chapitre 012 personnel pour 489 501€ et celle du chapitre 70 en recettes pour 429 000€ afin d'éviter une double comptabilisation du coût réel de cette compétence.

DSI mutualisée : 424 K€

La collectivité porte une DSI mutualisée pour un montant de 424 K€ qui est ensuite refacturé aux communes membres du service mutualisé.

Tourisme : 160 K€

Les dépenses de fonctionnement courant portent principalement sur le développement touristique des stations des Bauges pour 48 000€, la mise en place du schéma directeur (48 K€) ainsi que divers contrats de prestations de service pour la même somme.

Services Généraux : 3,115 M€

- **Ressources Humaines : 649 K€**
 - Dont formations : 230 K€, **soit 35 % du budget RH proposé en 2024.**
 - Dont sous traitance générale - prestations d'accompagnement RH : 115 K€.
 - Dont voyages/déplacements et frais de missions : 28 K€.
 - Dont remboursement de frais aux communes membres : 38 K€.
 - Dont remboursement frais du service social : 47 K€
 - Dont annonces et insertions pour les publications d'offres d'emploi : 45 K€.
 - Dont fournitures de petit équipement : 21 K€.
 - Dont études : 2 K€.
 - Dont contrat prestation services intérim : 10 K€
 - Dont solde : 113 K€ pour le financement de frais généraux et administratifs,
- **Communication : 257 K€**
 - Action d'animation et promotion du territoire : 18 K€.
 - Actions de communication : 24 K€
 - Editorial : 118 K€.

- Evènements : 73 K€.
- Frais généraux : 10 K€.
- Imagerie, site web : 14 K€
- **Moyens généraux : 502 K€**
 - Dont fluides et fournitures : 159 K€.
 - Dont locations : 81 K€.
 - Dont nettoyage des locaux : 60 K€.
 - Dont dépenses d'entretien : 30 K€.
 - Dont documentation générale et technique : 39 K€.
 - Dont sous traitance générale : 68 K€.
 - Dont affranchissement : 25 K€.
 - Dont honoraires : 15 K€
 - Dont impôts : 12 K€.
 - Dont concours divers : 6 K€.
 - Dont réception, catalogues et voyages/déplacement : 7 K€.
- **DSI non mutualisée : 632 K€**
 - L'ensemble des dépenses de la direction porte sur les maintenances d'outils propres à Grand Chambéry et la prise en charge des dépenses de télécommunication (**Près de 90% du budget**). En complément sont prévus des dépenses d'entretien, de fluides et de nettoyage des locaux dédiés à la direction.
- **Bâtiments : 203 K€**
 - Dont 95 K€ de charges de gestion courante en lien avec le PEM.
 - Dont dépenses d'entretien : 40 K€.
 - Dont fluides et fournitures : 35 K€.
 - Dont Sous traitance générale : 27€.
 - Dont Charges locatives des bâtiments : 3 K€.
 - Autres dépenses courantes : 3 K€.
- **Finances et commande publique : 1,055 M€**
 - Dont assurances : 261 K€.
 - Dont matières et fournitures : 19 K€.
 - Dont maintenance des outils logiciels de la direction : 47 K€.
 - Dont sous traitance générale et accompagnement financier : 44 K€.
 - Dont autres honoraires : 10 K€.
 - Dont annonces et insertions pour la commande publique : 45 K€.
 - Autres enveloppes non affectées à ce stade : 629 K€.
- **Autres services (DGS, Cabinet, Participation Citoyenne, autres équipements généraux) : 323 K€**

Chapitre 012 – Charges de personnel : 23,493 M€ (13,701 M€ pour le budget Général)

Le Budget Général de Grand Chambéry comptabilise l'ensemble de la masse salariale de la collectivité.

Il convient donc de procéder à un retraitement de cette enveloppe en retirant les budgets annexes et autonomes de sorte à mesurer la charge nette qui pèse sur le budget Général de la collectivité.

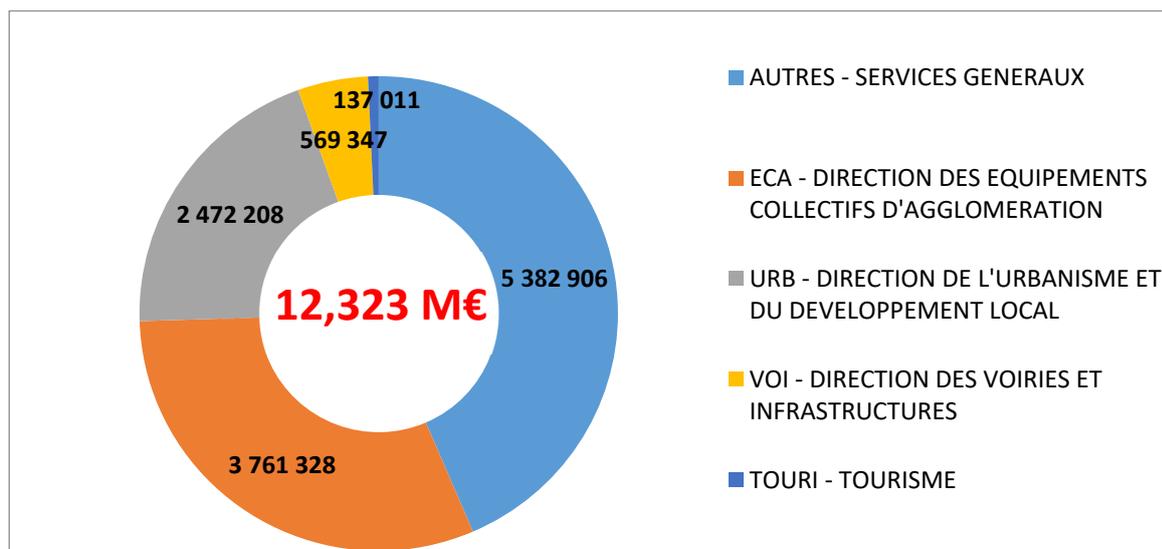
Le traitement se fait en déduisant l'ensemble des lignes comptabilisées aux natures 70841, 70842, 70845 et 70848 en recettes réelles de fonctionnement.

Pour les lecteurs qui souhaitent procéder à une comparaison des coûts à la charge du Budget Général **entre 2021, 2022 et 2023**, il faut retenir le montant repris en première ligne du tableau ci-dessous :

12 322 798,66 € : en effet, les deux lignes suivantes relèvent de services mutualisés ou délégués qui font l'objet de refacturations en recettes au chapitre 70.

TOTAL GRAND CHAMBERY - BUDGET GENERAL COUT NET	12 322 798,66
MUTU – PART MUTUALISEE DE LA DSI	888 391,00
GCE – PART DELEGUEE AU CISALB	489 500,54
TOTAL GRAND CHAMBERY - BUDGET GENERAL PROPRE Périmètre identique à celui présenté par le cabinet CMK en novembre 2022, et tenant compte des recettes facturées correspondantes.	13 700 690,20
SDE - DIRECTIONS DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT	9 052 780,84
TRA - DIRECTION DES TRANSPORTS	739 380,04
TOTAL MASSE SALARIALE COMPTABILISEE DANS LE BUDGET GENERAL	23 492 851,08
<i>RAPPEL TOTAL MASSE SALARIALE DECHETS</i>	<i>5 538 314,64</i>
RAPPEL TOTAL MASSE SALARIALE BUDGETEE AU SEIN DU BUDGET PRINCIPAL	29 031 165,72

Ci-dessous, une présentation graphique de la masse salariale restant à charge du Budget Général (12,323 M€).



En volume, la **direction des grands équipements présente la masse salariale la plus importante avec 30 % du total** ce qui s'explique, compte tenu de l'exploitation en régie de la piscine de Buisson Rond, la piscine Aqua Ludique du Stade et la patinoire de Buisson Rond.

La direction de l'urbanisme et du développement local représente 20 % de la masse salariale totale. Cette direction gère tous les enjeux en matière d'habitat, de politique de la ville, de gens du voyage, de plan local d'urbanisme, de développement durable, des ADS et des opérations d'aménagement urbain.

La direction des voiries et infrastructures représente près de 5 % de la masse salariale totale. Cette direction travaille en étroite collaboration avec les communes dans la mise en œuvre de cette compétence intercommunale mais à fort enjeu politique.

43% de la masse salariale du budget Général est donc affectée à des services dédiés qui sont chargés de faire fonctionner les équipements publics gérés en régie directe ou de mettre en œuvre et de piloter des politiques publiques concourant au développement local, au bien-être de la population en étroite collaboration avec chacune des 38 communes.

Cependant, une collectivité sans services généraux ne peut pas fonctionner correctement. Toute mise en œuvre d'une politique publique dans de bonnes conditions suppose au préalable des services supports qui vont assurer :

- **une gestion des bâtiments optimisée** répondant aux normes de sécurité,
- **des actions de communication** pour valoriser et informer la population des enjeux entourant la collectivité,
- **le bon respect des règles statutaires**, des conditions de travail, de la formation, ainsi que la gestion de carrière tout au long du parcours des agents.
- **la bonne application des normes budgétaires, comptables et de contrôle de gestion et le respect des principes de la commande publique** afin de préparer et exécuter au mieux les budgets.
- **le bon fonctionnement de l'architecture informatique et logicielle** nécessaire,
- **la bonne administration de la relation à l'utilisateur et aux élus**, car une collectivité est administrée par une assemblée délibérante et plusieurs assemblées citoyennes consultatives notamment,

Cet ensemble est enfin placé sous l'autorité et le pilotage d'une direction générale. Ces services dits « fonctionnels » représentent donc une enveloppe de 5,383 M€ en 2024, soit 44 %.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 34,147 M€

En volume, ce chapitre comptable représente la première enveloppe du budget Général de la collectivité.

4 enjeux sont comptabilisés :

- Attributions de compensation versées aux communes pour **31,449 M€**.
- Fonds de péréquation communal et intercommunal pour **0,788 M€**. Ce mécanisme mis en place par l'Etat est quasiment stable depuis plusieurs exercices mais devrait progresser à compter de 2024 de l'ordre de 2 à 2,5%. Grand Chambéry et les 38 communes sont contributeurs à ce fonds de solidarité.
- Le mécanisme de partage du dynamisme fiscal entre Grand Chambéry et Grand Lac dans le cadre de la convention signée entre les deux collectivités lors de la création de CGLE en 2017. Son montant 2024 est estimé à **0,900 M€ dont 0,455 M€ de crédit payé au titre de 2023, la somme n'ayant pu être comptabilisée l'année dernière.**
- Le reversement de la taxe de séjour 2024 à GCAT pour **1,010 M€**.

Les attributions prévisionnelles de compensation aux communes pour l'année 2024 sont :

Attributions de compensation prévisionnelles 2024	
Nom de la commune	AC 2024
BARBERAZ	168 102 €
BARBY	409 401 €
BASSENS	810 787 €
CHALLES -LES- EAUX	244 334 €
CHAMBERY	22 323 954 €
COGNIN	300 806 €
CURIENNE	20 354 €
ECOLE	9 922 €
LA COMPOTE	4 426 €
LA MOTTE-SERVOLEX	3 116 421 €
LA RAVOIRE	1 853 751 €
LA THUILE	36 101 €
LE CHATELARD	266 622 €
LESCERAINES	108 334 €
LES DESERTS	113 861 €
MONTAGNOLE	212 560 €
PUYGROS	15 879 €
ST ALBAN LEYSSE	895 577 €
ST BALDOPH	225 289 €
ST CASSIN	31 616 €
ST JEOIRE PRIEURE	132 540 €
ST SULPICE	26 198 €
SONNAZ	104 005 €
THOIRY	11 682 €
VEREL PRAGONDRAN	5 891 €
TOTAL	31 448 413 €

Cette enveloppe, conforme aux délibérations en vigueur n'appelle pas de commentaires.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 15,730 M€

Le chapitre 65 présente une pluralité d'enveloppes :

- o Les contributions aux satellites (syndicats mixtes, EPIC, Déléataire) : 12,762 M€
- o La masse salariale des élus : 0,680 M€
- o Les subventions aux autres acteurs publics et privés : 2,055 M€
- o Les autres charges de gestion courante : 0,233 M€

Par simplicité de lecture thématique, les crédits prévus dans ce chapitre sont présentés par famille de compétence avec le code couleur dédié pour identifier plus facilement la typologie de la dépense :

CLASSEMENT PAR FAMILLES DE DEPENSES	BUDGET 2024	COMMENTAIRES
ACOMP - AUTRES COMPETENCES	16 350,00	
5758 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	16 350,00	Il s'agit de la subvention prévisionnelle versée annuellement à la Transalpine Lyon/Turin
ADS - APPLICATION DU DROIT DES SOLS	1 000,00	
9006 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	1 000,00	Ce crédit est prévu pour la prise en charges d'éventuels contentieux
APEN - AGRICULTURE PERIURBAINE ET ESP	184 583,00	
12166 - AUTRES GROUPEMENTS	174 583,00	Cette contribution est versée au Syndicat Mixte des Abattoirs
17716 - SUBVENTION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	10 000,00	Prévision participation Association lutte contre la grêle.
APPUI - SERVICES D'APPUI	1 124 625,00	
1653 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES	500,00	Il s'agit de redevances et concession à prendre en charge pour le bon fonctionnement
3261 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	4 000,00	Cette enveloppe est prévue pour le personnel de la collectivité au titre de la participation « employeur » pour l'achat de vélos
3388 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	110 000,00	Il s'agit de la participation annuelle versée à l'Agence Alpine des Territoires (AGATE)
7222 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	150 000,00	Montant réservé pour tout besoin à intervenir en cours d'année 2024
12144 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES (65748-418--65)	29 100,00	Il s'agit de la subvention prévue pour l'Amicale du Personnel. Il s'agit d'un montant plafond qui est ajusté en fonction des justificatifs.
12145 - Secours aux agents (65134-020--65)	15 000,00	Cette enveloppe est prévue pour les mesures de « secours d'urgence » pour le personnel de la collectivité après avis préalable de l'assistante sociale
12152 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES (65748-501--65)	497 863,00	Cette enveloppe de subventions prévue par la direction du développement local et de l'urbanisme fera l'objet d'affectations plus détaillées en cours d'exercice 2024.
12167 - AUTRES GROUPEMENTS	312 162,00	Il s'agit de la contribution annuelle versée à Métropole Savoie
14930 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES	6 000,00	Cette enveloppe concourt au financement d'une convention de partenariat avec l'Université Savoie Mont Blanc au titre de la compétence Urbanisme
DEVDU - DEVELOPPEMENT DURABLE	24 000,00	
3338 - AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	24 000,00	Il s'agit de la contribution à ATMO pour la surveillance et la mesure de la qualité de l'air
ECA - EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLO	1 733 090,00	
1111 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES	8 000,00	
1161 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES	3 000,00	Il s'agit des crédits nécessaires à la prise en charges de frais de concession, de brevets et de licences permettant le bon fonctionnement des grands équipements collectifs d'agglomération
1201 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES	3 600,00	
1705 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	306 620,00	Il s'agit des subventions prévues dans le cadre du soutien de l'agglomération aux clubs concourant au rayonnement du territoire communautaire
8769 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	130 000,00	Il s'agit de l'enveloppe prévue pour la garantie de chiffre d'affaires pour l'exploitation du PEX
13648 - COMPENSATION CHARGES SP DELEGUE (SANS TVA)	1 280 400,00	Il s'agit de la compensation versée par Grand Chambéry au délégataire qui exploite le PEX
17376 - AUTRES CHARGES	1 470,00	Il s'agit de diverses charges de gestion courante
ECO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 653 750,00	
3391 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	1 653 750,00	Il s'agit de la contribution 2024 versée à CGLE
EGDV - EQUIPEMENT GENS DU VOYAGE	10 170,00	
2153 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE (65888-554--65)	4 170,00	Il s'agit de crédits pour gérer l'occupation de terrains familiaux ainsi que diverses opérations de gestion courante pour cette compétence
7293 - INDEMNISATIONS	6 000,00	Il s'agit d'une indemnisation pour les agriculteurs pour pertes d'exploitation des terrains
EMPIN - EMPLOI / INSERTION	200 000,00	
2186 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	200 000,00	Il s'agit de la subvention prévisionnelle 2024 pour la Mission locale Jeunes
ESH - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	341 900,00	
13247 - CCAS	125 000,00	Il s'agit de la subvention prévisionnelle 2024 pour la Résidence des Epinettes
16228 - SUBV. FONCTIONNEMENT LOGEMENT D ABORD	204 900,00	Dispositif AMLD : Appel à projet validé 2021
17711 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	12 000,00	Il s'agit du chiffrage pour action UNITOIT.
GCE - GESTION DES COURS D'EAU	527 218,00	
3390 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	347 297,00	Il s'agit de la contribution prévisionnelle 2024 pour le CISALB
9130 - CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES CONTRIBUT ORGANIS REGROUPEMENT SMIAC	177 204,00	Il s'agit de la contribution prévisionnelle 2024 pour le SMIAC
13559 - CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES CONTRIBUT ORGANIS REGROUPEMENT CISARC	2 717,00	Il s'agit de la contribution prévisionnelle 2024 pour le SISARC
GOUV - GOUVERNANCE POLITIQUE	680 200,00	
3368 - INDEMNITES	490 000,00	
3370 - COTISATIONS DE RETRAITE	39 000,00	
3371 - COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	130 000,00	Il s'agit de l'enveloppe prévue pour la rémunération de l'ensemble des élus bénéficiant d'indemnités votées par le Conseil communautaire (président, vice-présidents, conseillers délégués...).
3372 - FORMATION DES ELUS	20 000,00	
3373 - COTISATION FONDS ALLOCATIONS ELUS EN FIN MANDAT	1 200,00	
MOB - MOBILITES DURABLES	180 000,00	
20192 - CONTRIBUTION SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES	180 000,00	
OPENV - OPERATIONS NON VENTILABLES	58 012,00	
3137 - CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR	50 000,00	Cette enveloppe est prévue chaque année pour prévenir ce risque financier
13532 - CONTRIBUTION POLE METROPOLITAIN	8 012,00	Il s'agit de la contribution 2024 au Pôle Métropolitain Annecy/Chambéry
PVIL - POLITIQUE DE LA VILLE	301 500,00	
2221 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	282 000,00	Il s'agit de la subvention prévisionnelle 2024 pour le financement des actions de médiation, de prévention de la délinquance et de correspondants de nuits
2222 - COMMUNES MEMBRES DU GFP	19 500,00	Il s'agit de la subvention 2024 pour le financement de postes de médiateurs pour la commune de La Motte Servolex
SECOU - INCENDIES ET SECOURS	6 280 339,00	
3147 - SERVICE D'INCENDIE	6 280 339,00	Il s'agit de la contribution 2024 au SDIS73. C'est la première enveloppe en volume de ce chapitre budgétaire. Elle représente à elle seule 40 % du total
TOURI - TOURISME	2 361 794,00	
1029 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	424 794,00	Il s'agit de la contribution prévisionnelle 2024 pour la part Savoie Grand Revard de SMSB
10484 - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT OFFICE DU TOURISME	1 587 000,00	Il s'agit de la subvention prévisionnelle 2024 pour GCAT
13480 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	310 000,00	Il s'agit de la contribution prévisionnelle 2024 pour la part Aillons-Margeriaz de SMSB
17549 - SOUTIEN EVENEMENTIEL	40 000,00	Il s'agit d'une enveloppe de soutien aux actions événementielles qui fera l'objet d'une affectation détaillée en cours d'année.
URBA - URBANISME	6 000,00	
12252 - CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR AMEN DES FISCALES ET PENALES	6 000,00	Il s'agit de crédits prévus pour financer des charges exceptionnelles entourant la compétence urbanisme (jugements notamment)
VOI - VOIRIES	45 500,00	
2427 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	Crédits nécessaires au bon fonctionnement
18773 - PARTICIPATION FRAIS AREA CITO	45 000,00	Il s'agit de la convention AREA pour le soutien aux actions de déplacement

Chapitre 66 – Frais financiers : 3,300 M€ (dont 70 K€ pour la dette récupérable)

L'encours de dette génère des intérêts que le budget Général doit prendre en charge (3,230 M€). Au regard du taux moyen payé (2,5%), le montant des frais financiers reste maîtrisé. 70K€ sont prévus pour couvrir les intérêts de la dette récupérable, la somme sera refacturée.

Chapitre 67 – Charges spécifiques : 80 K€

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services de Gestion Comptable et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 3,132 M€

Compte tenu du risque entourant l'équilibre prospectif d'ici 2026 du budget Général, il est proposé de conserver en section de fonctionnement le solde du résultat de clôture 2023 qui ne fait pas l'objet d'une affectation à la section d'investissement ou à d'autres dépenses. **Son montant est quasiment similaire à celui constaté à la clôture des comptes 2022 repris en BP 2023 (3,079 M€).** Ce chapitre ne sera pas exécuté comptablement en totalité par l'émission d'un mandat, l'objectif étant de reporter chaque année le solde de l'excédent de fonctionnement dégagé afin d'assurer l'équilibre du budget Général lors des prochains exercices budgétaires conformément à la prospective projetée dans le cadre du DOB 2024.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 9,750 M€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à financer la politique d'investissement.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 9,899 M€ dont 1 M€ abondé par l'amortissement comptable des subventions et 8,899 M€ résultant de l'excédent entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement

Ce chapitre constitue ce que l'on appelle un autofinancement complémentaire qui est versé en section d'investissement au chapitre 021 en recettes. Cette enveloppe permet de maîtriser le recours à l'emprunt et constitue l'autofinancement complémentaire. A noter qu'entre le DOB est le BP, cette enveloppe est majorée de 1 M€ après prise en compte des opérations d'ordre comptable en provenance de la section d'investissement du budget.

Recettes

Chapitre 70 – Produits des services, domaines et ventes diverses : 15,350 M€

Dans la même logique que le chapitre 65 en dépenses, ce chapitre comptable 70 retrace plusieurs familles de recettes :

- **Les remboursements de frais de personnel : 11,151 M€**
- **Les autres refacturations opérées par le budget Général : 2,180 M€,**
- **Les produits tarifaires des équipements publics : 2,019 M€**

Le poids des tarifs des services publics pratiqués par la collectivité est très limité dans le budget global (**13% de l'enveloppe comptable des produits des services – chapitre 70**).

Ci-dessous une présentation détaillée par thématique

DSI - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	
70845 - MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNE	888 391,00
70872 – REMBOURSEMENT FRAIS PAR BUDGETS ANNEXES	4 982,00
70873 - REMBOURSEMENT FRAIS PAR LES C.C.A.S.	50 135,00
70875 - REMBOURSEMENT FRAIS PAR LES COMMUNES	418 644,00
TOTAL	1 362 152,00

Il s'agit de refacturer les frais de la DSI mutualisée, tant pour la masse salariale éligible que pour l'ensemble des maintenances et actions de fonctionnement courant mutualisées. Cette somme est à rapprocher des crédits de la thématique aux chapitres de dépenses de fonctionnement 011 et 012.

DGS - DIRECTION GENERALE DES SERVICES	
70845 - MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNE	36 836,00

Il s'agit de refacturer aux communes la quote-part du poste du délégué à la protection des données rattaché à la direction générale des services de Grand Chambéry.

GCE - DIRECTION DE LA GESTION DES COURS D'EAU	
70848 - MISE A DISPOSITION PERSONNEL AUTRES	429 000,00
70872 – REMBOURSEMENT FRAIS PAR BUDGETS ANNEXES	107 000,00

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence entre le CISALB et Grand Chambéry, un mécanisme de paiement puis refacturation des charges de personnel est mis en place. Cette enveloppe porte donc sur les charges de personnel que Grand Chambéry va refacturer au CISALB.

GRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - MGE - SERVICES MOYENS GENERAUX	
70848 - MISE A DISPOSITION PERSONNEL AUTRES	4 400,00
70875 – REMBOURSEMENT FRAIS PAR COMMUNES	19 600,00
70872 - REMBOURSEMENT FRAIS PAR BUDGETS ANNEXES	1 084 000,00
TOTAL	1 108 000,00

Cette enveloppe regroupe les participations et mises à disposition de personnel à d'autres collectivités (quote-part d'un archiviste) ainsi que la refacturation des frais de structure portés par le budget Général pour le compte des budgets annexes et autonomes (Mobilité, Eau potable et Assainissement).

SDE - DIRECTIONS DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT	
70842 - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL BUDGETS ANNEXES REGIES	9 052 780,84
TOTAL	9 052 780,84
TRA - DIRECTION DES TRANSPORTS	
70842 - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL BUDGETS ANNEXES REGIES	739 380,04
70872 – REMBOURSEMENT SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES	180 000,00
TOTAL	919 380,04

Comme présenté en chapitre 012, il s'agit de refacturer aux budgets annexes et autonomes leur masse salariale qui transite comptablement par le budget Général de la collectivité. Cette opération est équilibrée en dépenses et en recettes.

Une enveloppe de 180 000€ est prévue car le budget Général va assurer comptablement l'intermédiaire entre le nouveau syndicat des mobilités et le budget annexe Mobilité de Grand Chambéry.

URB - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	
70875 - REMBOURSEMENT FRAIS PAR LES COMMUNES	316 217,00
TOTAL	316 217,00

Cette enveloppe comptabilise la participation des communes au financement de services gérés ou rattachés à la direction de l'urbanisme et du développement local tels que les ADS.

Ci-dessous une présentation par thématique des produits tarifaires des services

ECA - DIRECTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION	
70388 - AUTRES REDEVANCES ET RECETTES	102 000,00
70631 - REDEVANCES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	1 830 000,00
7083 - LOCATIONS DIVERSES	500,00
TOTAL	1 932 500,00

La somme de 102 000 € correspond à la redevance versée par le délégataire du PEX.
La somme de 1 830 000 € correspond à l'ensemble du produit de la tarification 2024 attendue pour la piscine de Buisson Rond, la Piscine Aqualudique et la Patinoire.

URB - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	
70328 - AUTRES DROITS STATIONNEMENT ET DE LOCATION	76 440,00
7088 - PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	4 560,00
TOTAL	81 000,00

La somme de 76 440 € relève de la redevance d'occupation due par les gens du voyage sur les terrains familiaux, l'aire de grand passage et l'aire de la Boisse.

La somme de 4 560 € porte sur la refacturation de l'utilisation d'une retenue collinaire.

ECO – Activités en lien avec l'économie	
7088 - PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	5 000,00
TOTAL	5 000,00

La somme de 5 000 € porte sur les honoraires des conventions de mandats facturés à CGLE.

Chapitre 73 et ses déclinaisons 731 et 732 et 735 : 67,438 M€

FAA - DIRECTION DES FINANCES ACHATS ET ASSURANCES	
73111 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX	27 296 774,00
73113 - TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	2 620 000,00
73114 - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR ENTREPRISES DE RESEAUX	660 000,00
73156 - VERSEMENT MOBILITE – INFRASTRUCTURES SUPPORT DE MOBILITE	1 700 000,00
TOTAL DU CHAPITRE 731	32 276 774,00
73211 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	306 128,00
732221 - FPIC	9 203 647,00
TOTAL DU CHAPITRE 732	9 509 775,00
7351 - FRACTION DE TVA QUI REMPLACE LA TH	13 445 000,00
7352 - COTISATION SUR LA VAE - QUOTE PART DE TVA A PARTIR DE 2023	11 197 000,00
TOTAL DU CHAPITRE 735	24 642 000,00
TOTAL DU CHAPITRE 73 ENCAISSE PAR GRAND CHAMBERY	66 428 549,00
731... TAXE DE SEJOUR - ENCAISSEE PUIS REVERSEE A GCAT	1 010 000,00

Le passage en M57 s'accompagne d'un ajustement du chapitre comptable 73 par rapport à la M14 utilisée jusqu'en 2021.

Le chapitre 73 est scindé en 4 sous enveloppes :

- Contributions directes aux natures 731... pour un montant de 32,277 M€.
- Contributions de reversements aux natures 732... pour un montant de 9,510 M€.
- Contributions compensatoires aux natures 735... pour un montant de 24,642 M€.
- L'encaissement de la Taxe de Séjour pour 1,010 M€ **reversée par la suite à GCAT.**

Les impôts directs locaux comptabilisés à la nature 73111 pour un montant de 27 296 774 € sont décomposés de la manière suivante :

- **CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) pour un montant de 15 725 000 €.** Le taux de cette ressource est voté par Grand Chambéry chaque année. En 2024, le taux est inchangé à 27,70% comme c'est le cas depuis 2011.
- **TAXE FONCIERE SUR LE BATI (TFB) pour un montant de 9 190 000 €.** Le taux de cette ressource est voté par Grand Chambéry chaque année. Le taux a été porté à 4,30% en 2023. En 2024, le taux est inchangé par rapport à 2023.
- **TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI (TFNB) pour un montant de 140 000 €.** Le taux de cette ressource est voté par Grand Chambéry chaque année. En 2024, le taux est inchangé à 3% comme c'est le cas depuis 2017. En 2024, le taux est inchangé par rapport à 2023.
- **TAXE D'HABITATION (TH) portant sur les résidences secondaires et les autres locaux économiques non assujettis à la CFE pour un montant de 1 239 000 €.** Cette ressource a vu son taux porté à 8,04% en 2023 conformément à la règle de liaison des taux avec le Foncier Bâti, ce dernier étant désormais le nouvel impôt « pivot ». En 2024, le taux est inchangé par rapport à 2023.
- **Partage fiscal HEXAPOLE/TECHNOLAC pour un montant de 1 002 774 €.** Cette ressource figée est versée par Grand Lac au titre de la péréquation des deux parcs d'activité.

Les autres impôts font l'objet d'une comptabilisation spécifique :

- **TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) pour un montant de 2,620 M€.** Le coefficient de cette ressource est fixé par Grand Chambéry et encadré par paliers de 0,05 en 0,05. Le coefficient 2024 est de 1,10 (Plafond réglementaire fixé à 1,20 maximum).
 - **IMPOSITION FORFAITAIRE SUR ENTREPRISES DE RESEAUX (IFER) pour un montant de 660 K€.** Le taux de cette ressource n'est pas voté par Grand Chambéry.
 - **QUOTE PART DE VERSEMENT MOBILITE (VM) pour un montant de 1,7 M€.** Conformément à la demande de la DGFIP et suite aux explications fournies préalablement dans le DOB 2024, cette quote-part est prévue sur le budget Général pour le financement spécifique des infrastructures « support » de mobilité enregistrées dans le budget.
 - **FRACTION COMPENSATOIRE DE TVA (qui remplace la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales) pour un montant de 13,445 M€ (A ne pas confondre avec le FCTVA Fonds de Compensation de TVA qui est une recette d'investissement).** Le taux de cette ressource n'est pas voté par Grand Chambéry.
 - **FRACTION COMPENSATOIRE DE TVA (qui remplace la CVAE) pour un montant de 11,197 M€** est calculé sur la base des moyennes de CVAE 2020/2021/2022 et 2023 d'une part et sur une dynamique économique d'autre part. Les modalités de calculs sont amenées à évoluer à partir de 2025. En appliquant les règles en vigueur en 2024, le montant inscrit au BP 2024 s'élève à 11,197 M€. Le taux de cette ressource n'est pas voté par Grand Chambéry.
- ➔ **La TVA représente la 1^{ère} enveloppe de financement du budget Général (24,6 M€).**

Chapitre 74 – Dotations et participations : 22,136 M€

Le chapitre 74 retrace deux enveloppes :

- **Les dotations de l'Etat : 21,127 M€, soit 95% du chapitre comptable.**
- Les subventions et participations dont bénéficie la collectivité, soit 5% du chapitre comptable pour un montant de 1,009 M€.

Les dotations de l'Etat : 21,127 M€

FAA - DIRECTION DES FINANCES ACHATS ET ASSURANCES	
74111 - DOTATION FORFAITAIRE	1 420 000,00
741126 - DOTATION DE COMPENSATION DES EPCI	11 824 000,00
748312 - D.C.R.T.P.	4 719 000,00
74832 - ETAT - COMPENSATION CET	2 984 000,00
74833 - ETAT-COMPENSATION EXONERATIONS FONCIERES	180 000,00
TOTAL	21 127 000,00

Grand Chambéry bénéficie de 2 catégories de dotations :

- **DGF pour un montant de 13,244 M€.**
 - La part forfaitaire est attendue en progression par rapport à 2023.
 - La part compensation est attendue en baisse par rapport à 2023.
- ➔ **Les évolutions se compenseront, ce qui permet de noter une stabilisation en 2024.**

- **Dotations compensatoires pour un montant de 7,883 M€.**
 - La DCRTP baisserait à 4,719 M€ en 2024 (contre 4,754 M€ en 2023).
 - Les compensations de CET et de Taxes Foncières intègrent désormais les révisions de valeurs locatives de locaux industriels conformément au plan de relance en 2021 et qui présentent un caractère pérenne pour les entreprises industrielles.

Les subventions et participations dont bénéficie la collectivité : 1,009 M€

ECA - DIRECTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION	
7414 - DGF DES PERMANENTS SYNDICAUX	30 000,00
74611 - DGD DES COMMUNES ET EPCI	458,00
TOTAL	30 458,00

Cet ensemble de dotation n'appelle pas de commentaires complémentaires.

GCE - DIRECTION DE LA GESTION DES COURS D'EAU	
74718 - AUTRES PARTICIPATIONS ETAT	12 500,00
747888 - AUTRES	71 600,00
TOTAL	84 100,00

Ces dotations sont perçues par le CISALB et reversées à Grand Chambéry dans le cadre de la compétence GEMAPI déléguée. L'ensemble des dépenses et recettes de la compétence déléguée sont donc retracés dans les budgets de Grand Chambéry.

URB - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	
74718 - AUTRES PARTICIPATIONS ETAT	395 304,53
7473 - PARTICIPATION DEPARTEMENTS	156 153,00
74741 - PARTICIPATION COMMUNES MEMBRES	23 000,00
74758 - PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	10 505,00
74771 - PARTICIPATION FONDS SOCIAL EUROPEEN	183 814,17
747888 - AUTRES	6 000,00
TOTAL	774 776,70

75% des subventions encaissés sont perçues par la direction de l'urbanisme et du développement local. **Il s'agit des soutiens suivants** :

Nature 74718 (Etat et opérateurs) : la somme de 395 304 € cumule plusieurs actions et se décompose de la manière suivante :

- 8 166 € pour le financement de l'ingénierie du PRU.
- 88 300 € pour le financement des frais de fonctionnement du dispositif PassRénov.
- 60 000 € pour le financement des aires des gens du voyage.
- 30 282 € pour le financement de la MOUS pour les gens du voyage.
- 20 223 € pour le financement de CitéLab par la BPI.
- 148 333 € pour le financement de l'Etat au titre du « Territoire Zéro Non-Recours ».
- 40 000 € pour le financement de l'Etat au titre de l'animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier.

Nature 7473 (CD73) : La somme de 156 153 € se décompose de la manière suivante :

- 98 053 € pour le financement d'une plateforme énergétique du parc d'habitat privé.
- 32 000 € pour le financement de la mission d'architectes conseils.
- 18 300 € pour le financement de la Maison des Syndicats.

- 7 800 € pour le financement au titre du Contrat départemental du territoire de Grand Chambéry pour l'étude de faisabilité d'implantation d'un pôle de l'économie circulaire.

Nature 74741 (communes) : La somme de 23 000 € porte sur une refacturation à la ville de Chambéry au titre de sa quote-part due dans le coût de fonctionnement de la Maison des Syndicats.

Nature 74758 (Autres EPCI) : La somme de 10 505 € porte sur le financement de la MOUS pour les gens du voyage par les EPCI voisins partenaires (Grand Lac, Cœur de Savoie et Arlysère).

Nature 74771 (Europe) : La somme de 183 814 € se décompose de la manière suivante :

- 139 014 € pour le financement du PLIE dans le cadre du FSE.
- 44 800 € pour le financement de CitéLab dans le cadre du FSE.

Nature 747888 (divers) : La somme de 6000 € concerne des conventions financières en lien avec les études portant sur les énergies renouvelables.

TOURI - TOURISME	
74758 - PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	58 500,00
TOTAL	58 500,00

La somme de 58 500 € correspond à la participation de Grand Lac au financement de Grand Chambéry Alpes Tourisme au titre de l'office de tourisme de Savoie Grand Revard. Cette aide est ensuite reversée à GCAT.

VOI - DIRECTION INGENIERIE BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES	
74718 - AUTRES PARTICIPATIONS ETAT	38 333,00
7473 - PARTICIPATION DEPARTEMENTS	23 334,00
TOTAL	61 667,00

Nature 74718 : La somme de 38 333 € porte sur la participation de l'Etat à la gratification du covoiturage

Nature 7473 : La somme de 23 334 € concerne la subvention du département dans le cadre du dispositif de soutien au covoiturage.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 1,072 M€

Ce chapitre retrace les autres produits de gestion courante et notamment les loyers encaissés par la collectivité au titre de son patrimoine.

BAUG - BAUGES	
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	20 000,00

Il s'agit du loyer 2024 dû par la Chartreuse d'Aillons.

ECA - DIRECTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION	
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	60 000,00
7574 - SUB FONC ASSO ET AUTRES ORGANISMES	2 800,00
75888 - AUTRES	35 000,00
TOTAL	97 800,00

La somme de 60 000 € correspond aux loyers perçus sur les grands équipements collectifs dont 51 000 € pour l'aérodrome et 9 000 € pour la patinoire.
Les 2 800 € correspondent aux loyers perçus pour le stade nautique.

La somme de 35 000 € se décompose de la manière suivante :

- 4 000 € au titre de produits divers encaissés sur la piscine de Buisson Rond.
- 7 500 € au titre de produits divers encaissés sur le Stade Nautique.
- 14 000 € au titre de la refacturation de la TEOM au délégataire du Phare.
- 9 500 € au titre de la refacturation de la TEOM au délégataire du PEX.

TRA - DIRECTION DES TRANSPORTS	
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	450 000,00
75888 - AUTRES	47 250,00
TOTAL	497 250,00

La somme de 450 000 € correspond au loyer généré par le bâtiment du PEM.

La somme de 47 250 € se décompose de la manière suivante :

- 40 200 € au titre de la compétence mobilité pour les charges refacturées du PEM.
- 7 050 € au titre de la compétence mobilité pour les actions de la Vélo station.

URB - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	375 572,47
755 - DEDITS ET PENALITES PERÇUS	6 000,00
75888 - AUTRES	38 889,00
TOTAL	420 461,47

La somme de 375 572 € au titre des revenus des immeubles se décompose de la manière suivante :

- 127 000 € au titre des loyers pour le crédit-bail Transports de Savoie situé au 104 Avenue de Villarcher à Chambéry.
- 22 772 € au titre des loyers perçus sur les terrains familiaux (RD1006, Villarcher et Landiers).
- 211 000 € au titre des loyers perçus sur le bâtiment dit CEGELEC situé Allée des Blachères à Chambéry.
- 4 600 € au titre des loyers versés par LCM CARGO situé au 104 Avenue de Villarcher à Chambéry.
- 10 200 € au titre du loyer encaissé dans le cadre d'actions de prévention.

La somme de 6000 € reprend des produits liés à des actions contentieuses d'urbanisme.

La somme de 38 889 € se décompose de la manière suivante :

- 16 325 € au titre de la refacturation de la Taxe Foncière à VILLA 104 (Villarcher).
- 22 564 € au titre de la refacturation de la Taxe Foncière à CEGELEC (Blachères).

TOURI - TOURISME	
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	33 500,00

Il s'agit du loyer 2024 à payer par GCAT.

Une enveloppe complémentaire de 3 200 € est enfin prévue au titre de produits divers en lien avec le service des moyens généraux.

Chapitre 76 – Produits financiers : 50 K€

FAA - DIRECTION DES FINANCES ACHATS ET ASSURANCES	
7688 – AUTRES	50 000,00
TOTAL	50 000,00

Ce chapitre retrace divers produits financiers dont la moitié relève de refacturation d'intérêts pris en charge dans le cadre de la dette portée par Grand Chambéry puis refacturée (24 000€). La somme de 26 000 € correspond au produit d'un SWAP signé en 2009 côté 1B (donc sans risque) sur le Charte Gissler et versé par le Crédit Agricole CIB. Cette opération prendra fin en 2027.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1,085 M€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d'équipement encaissées, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une recette obligatoire qui servira à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 210 K€

Ce chapitre retrace l'ensemble des remboursements sur frais de personnel inhérents à l'activité de la collectivité.

Chapitre 002 – Résultat reporté : 3,707 M€

Ce chapitre retrace le résultat reporté en section de fonctionnement après affectation du résultat de clôture 2023. Cette enveloppe est conforme au DOB 2024. Une affectation de 575 K€ est prélevée sur ce résultat de 3,707 M€, dont 455 K€ pour la régularisation d'un partage fiscal entre Grand Chambéry et Grand Lac qui n'a pas pu être comptabilisé en 2023. Le solde de 3,132 M€ sera inscrit en chapitre 68 – Dotations et provisions comme expliqué précédemment dans le rapport.

Budgets primitifs 2024

Focus sur le BUDGET DECHETS

Dépenses du budget Déchets : 33,6 M€ hors opérations d'ordre



Recettes du budget Déchets : 33,6 M€ hors opérations d'ordre



Le budget Déchets 2024 sera voté conforme à la réglementation. Il n'y a pas d'excédent de financement constaté au stade du budget primitif 2024. Le taux de TEOM fixé à 8,28% est correctement positionné et ne génère aucun excédent de financement de la compétence.

Le total des opérations d'ordre s'établit à 2,2 M€.

Le budget (fonctionnement + investissement) des déchets s'établit à 35,8 M€.

Fonctionnement

Dépenses

SAVOIE DECHETS : 6,622 M€

Incinération des OM : 4,925 M€ dont 300 K€ de frais de mutualisation du transport des déchets.

Traitement et tri collecte sélective : 1,654 M€.

Bio Déchets : 43 K€.

En 2024, le tarif d'incinération des OM passe de 125 € HT à 132 HT, soit + 300 K€.

En 2024, le tarif du traitement et du tri de la collecte sélective évolue de 200 € HT à 220 € HT, soit + 50 K€.

COLLECTE : 6,681 M€ + 10K€ au titre de l'intérim

Coût de fonctionnement du service collecte : 2,573 M€

- Maintenance et entretien des équipements : 1,939 M€.
- Fonctionnement courant de la collecte : 373 K€.
- Prise en charge des bio déchets (montée en progression) : 60 K€.
- Autres frais de fonctionnement : 193 K€.
- Frais liés à la relation usagers : 8 K€.

Masse salariale estimée du service collecte : 4,108 M€ + 10 K€ pour l'intérim. Au sein de la direction, le service collecte représente près de 74% de la masse salariale totale.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE : 474 K€

La plateforme de compostage fait l'objet d'un marché public avec un exploitant pour une enveloppe budgétée de 450 K€ en 2024. La solde restant de 24 K€ porte sur des dépenses d'entretien, de location et de fournitures.

DECHETTERIE : 3,934 M€

La compétence Déchetterie est subdivisée en 4 sous compétences :

- Hauts de quai de déchetterie : 1,286 M€.
- Bas de quai de déchetterie : 1,844 M€.
- Déchetterie Mobile : 141 K€.
- Economie circulaire : 42 K€
- Les actions de traitement et transport avec Emmaüs pour 36 K€.

La masse salariale estimée s'établit à 585 K€.

RESSOURCES : 2,042 M€ + 290 K€ de frais financiers = 2,332 M€

Fonctionnement du service ressources :

- Des actions de prévention : 422 K€.
- Des actions de communication : 431 K€.
- Des actions de subventions : 121 K€.
- Fonctionnement du service ressources : 234 K€.
- Masse salariale du service ressources : 835 K€.

Intérêt des emprunts contractés pour financer la PPI : 290 K€

FRAIS DE STRUCTURE : 813 K€

Par délibération et au regard du poids de la compétence Déchets dans le budget principal de la collectivité, le budget Général refacture au budget Déchets chaque année des frais de structure reprenant l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant engagé par les services généraux de la collectivité pour le compte de la compétence Déchets. Le montant 2024 de ces frais s'établirait à 813 000 €. Son montant définitif sera actualisé en cours d'année.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chap. 042) : 2,000 M€

La dotation aux amortissements résultant de la PPI en cours s'établit en 2024 à 2 M€. Elle constitue une dépense obligatoire de fonctionnement et une recette en investissement.

AUTOFINANCEMENT (chap. 023) A L'INVESTISSEMENT : 110 K€

L'équilibre de la section de fonctionnement présente un autofinancement complémentaire à la section d'investissement de 110 K€.

DOTATIONS DIVERSES (chap. 68) : 3,502 M€

Il s'agit de conserver en section de fonctionnement le résultat de fonctionnement issu de la clôture de l'exercice 2023 (3,502 M€). Son montant est identique au résultat de clôture 2022.

Recettes

FISCALITE PERCUE SUR LE PERIMETRE DES 38 COMMUNES : 18,415 M€

Le service est financé exclusivement par la TEOM (taux 8,28%). Le montant 2024 du produit attendu s'élève à 18,415 M€ au titre des 38 communes composant la communauté d'agglomération Grand Chambéry. La progression du produit attendu 2024 est estimée à +4% par rapport à 2023.

PRODUITS DES SERVICES PERCUE SUR LE PERIMETRE 38 COMMUNES : 2,583 M€

Cette enveloppe présente un triple enjeu :

- **Redevance Spéciale pour un montant de 1,470 M€.** Cette redevance est payée par les utilisateurs du service public d'enlèvement des déchets qui sont soit exonérés de TEOM, soit qui payent une TEOM d'un montant déconnecté du coût du service rendu.
- **Vente de matériaux : 1,113 M€.**

DOTATIONS ET SUBVENTION SUR LE PERIMETRE DES 38 COMMUNES : 1,823 M€

Il s'agit de diverses subventions perçues par le service au titre des emballages (1,450 M€), du soutien OCA Bâtiment en tant qu'organisme coordonnateur de la filière de produits et de matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) pour (200 K€), de soutiens divers (156 K€), ainsi que de la participation de l'ADEME pour la valorisation des biodéchets (17 K€).

A noter que Grand Chambéry est dans l'attente (à l'écriture du rapport) des contractualisations avec les éco-organismes pour l'année 2024 et pour la période ultérieure à 2024.

La collectivité dispose à ce stade d'une vision « indicative » des ressources qui pourraient lui être octroyées dans ce cadre. La contractualisation effective permettra d'actualiser cette prospective en fonction des objectifs et des volumes de soutiens qui seront actés et confirmés.

RESULTAT REPORTE (chap. 002) : 3,502 M€

Il s'agit de reprendre le résultat de fonctionnement issu de la clôture de l'exercice 2023.

AUTRES RECETTES (chapitres 77 et 042) : 155 K€

Il s'agit de prévoir des crédits de régularisation comptable, conforme à la réglementation.

Investissement

Dépenses d'investissement : 9,317 M€**Chapitre 16 - Remboursement de la dette : 900 K€**

Conformément au profil d'amortissement de l'encours de dette Déchets, le montant de l'annuité à rembourser en capital s'élève à 900 K€.

Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement : 218 K€

Le résultat de clôture 2023 fait apparaître un besoin de financement de 218 K€. Ce dernier est donc repris en dépenses d'investissement conformément à la réglementation.

Chapitre 040 – Amortissement des subventions : 85 K€

Les subventions d'investissement font l'objet d'un amortissement réglementaire.

Chapitre 26 – Participations : 20 K€

Il s'agit de comptabiliser les prises de participations de Grand Chambéry au capital de SCIC intervenant dans le secteur d'activité des déchets.

La PPI porte sur un total de 6,684 M€ et comprend principalement :

- Le programme **104046 pour 4,964 M€** regroupe tous les projets hors véhicules, notamment, le schéma Bio déchets, les opérations de collecte, le schéma de conteneurisation, le schéma de déchetteries (déchetterie mobile, crédits de pré-études pour une nouvelle déchetterie secteur Sud), les travaux de la plateforme de compostage, ainsi que diverses opérations de maintenance.
- Le programme **104045** concerne la gestion du parc de véhicules de collecte (acquisition, remise à niveau...) pour **1,720 M€**.

Le détail du programme d'investissement pour 2024 est le suivant :

LIBELLE	BP 2024 TOTAL
SOUS TOTAL SCHEMA DE CONTENEURISATION	2 035 000,00
SOUS TOTAL PARC DE VEHICULES	1 720 484,24
SOUS TOTAL SCHEMA COLLECTE / PREVENTION / BIODECHETS	1 047 100,00
SOUS TOTAL DECHETTERIES / PLATEFORME	1 776 688,00
SOUS TOTAL AUTRES RECURRENCES ET MATERIELS DIVERS	105 000,00
TOTAL PPI DECHETS – DEPENSES	6 684 272,24

Ce programme d'investissement 2024 est complété des reports de crédits 2023 pour un montant de 1,409 M€. **Soit un total de 8,093 M€.**

Recettes d'investissement : 9,317 M€

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement - Autofinancement : 110 K€

Cet autofinancement est conforme à la prospective et reprend l'inscription budgétaire jumelle en chapitre 023 de la section de fonctionnement.

Chapitre 040 – Dotation aux Amortissements : 2,000 M€

La dotation aux amortissements est conforme à la PPI en vigueur et n'appelle pas de commentaires. Elle constitue une source très importante de l'autofinancement de la collectivité.

Chapitre 16 - Emprunt : 3,660 M€

Il s'agit de l'emprunt d'équilibre pour l'année 2024.

Chapitre 13 - Subvention : 585 K€

Les subventions concernent principalement le tri à la source des bio déchets avec l'ADEME (459 K€) ainsi que la subvention versée par CITEO pour 70 K€ dans le cadre du traitement des emballages.

Chapitre 10 - Dotation et réserves : 2,962 M€

- FCTVA – Nature 10222 : 1 M€
 - Le produit de FCTVA correspond à l'application d'un taux de 16,404% sur le total de la PPI éligible au financement FCTVA. Le produit est perçu trimestriellement au regard du réalisé. La réalisation de cette recette sera donc proportionnelle à la PPI réalisée en dépenses.
- Affectation complémentaire du résultat au 1068 : 1,962 M€
 - Il s'agit de reprendre les éléments de résultat de clôture 2023 qui imposent une affectation comptable du résultat à reprendre à la nature 1068 du chapitre 10 en recette d'investissement.